**DECEMBRE 83 - JANVIER 84 N°6**

**--amommormmr-**

***MOVALS/,412»4 Ottir 61(.44Ri-***

**12 FRANCS**

***La PRoati44F/***

*ar,*

Dépôt légal n° 49299.

Commission Paritaire n° 64819. ISSN 0754.8761

Directeur de publication :
  
Philippe Mondolfo

Composition :

Anna Livia Plurabelle

119, bd de Sébastopol 75002 Paris

Imprimerie spéciale

Association Paroles et Pratiques Sociales

1, rue Keller 75011 Paris

Membres du PEPS ayant participé à ce numéro :

Laurence Grange — Simone Bouin — Rémy Gaté — François Mourier — Françoise Sellier — Richard Cerdan — Philippe Mondolfo — José Avila — Jacqueline Dufresne — Maud — Christian Labatsuzan — Régine Lebeller — Brigitte Trocmé — Catherine Verdenaud — André Jaunay — Christine Fontaine — Luce billet —.

Collectifs :

* Région parisienne :

ouvert à tous, réunions les premiers et troisièmes samedi du mois de 9h 30 à 12h 30 au 1, rue Keller — Paris llème.

Vous pouvez contacter PEPS par téléphone au : 16.1 — 850.08.14 (Christian).

* Région Nord

Bernard CORTOT

Service de Santé Mentale

25, rue Gambetta
  
59540 CAUDRY
  
Tél. : (27) 85 64 90

* Région Centre-Est

Régine PONCET

5, rue Georges Clémenceau

10000 TROYES

Tél. : 16 (25) 81.91.19

* Région Centre

Catherine Deschamps APF 81

Avenue E. Renan 18000 Bourges Tél. : (48) 20.12.12

Correspondants régionaux :

**Edith FONTENEAU
  
7, avenue Gambette**

**94400 VITRY-SUR-SEINE**

**Tél. : 682.23.76**

**Françoise HENNION**

**C.M.P. — 2, rue Pasteur**

**59650 VILLENEUVE D'ASCQ**

**Tél. : (20) 87.08.58**

**(20) 05.07.00**

**Claude THIMEL**

**22, faubourg Rivotte
  
25000 BESANÇON
  
Tél. : 16 (81) 81.20.21**

**(81) 81.03.00**

**Merle BALLOT**

**7, rue Salarie**

**Corbenay**

**70800 SAINT-LOUP SUR SEMOUSSE**

**Dessins :**

**GUYENET Maurice
  
LEFILLEUL Dominique
  
PEUR EAU Philippe
  
PERRON Dominique**

*Reproduction des articles*

*et illustrations autorisée avec*

*mention de leur origine et adresse.*

Tous les articules publiés expriment exclusive­ment *les opinions de leurs auteurs.*

**Un moyen efficace d'aider**

**votre revue : *ABONNEZ VOUS***

**Abonnements (8 numéros) — Simple : 80 F**

**— Soutien : 150 F et plus**

*Numéro individuel :12,00 F — majoration 2,00 F pour frais d'envoi.***Envoi groupé pour diffusion militante : nous écrire**

**Étranger :** Frais d'envoi Europe : 20 F

Autres pays: 40 F (par avion)

**Chèque à l'ordre de PEPS**

**A retourner à Paroles et Pratiques Sociales**

**1, rue Keller - Paris 75011**

**en indiquant le numéro de départ de l'abonnement**

*(numéros 1 et 2 épuisés).*

**NOM Prénom**

**Adresse • n° rue**.

**Code Postal Localité**

*P.E.P.S.*

*UN CARREFOUR D'IDÉES, DE PAROLES ET DE PRATIQUES*

***PEPS est née à l'initiative d'un groupe indépendant de profes­sionnels et d'étudiants rassemblés en association.***

***Les Travailleurs Sociaux s'interrogent souvent sur leurs profes­sions mais leurs propositions sont rarement transcrites, et les répon­ses retenues sont généralement celles de spécialistes ne se situant pas directement dans la pratique quotidienne.***

***Quant au champ du travail social, malgré quelques expériences innovantes, il se trouve découpé en secteurs isolés les uns des autres, en concurrence, s'abandonnant à l'individualisme et au corporatisme.***

***PEPS, un défi !***

***Notre existence et notre participation à la revue se fait moins sur la base d'un accord idéologique que sur la volonté de mettre en place un véritable outil qui bouscule les habitudes.***

***Nous pensons que les spécificités des Travailleurs Sociaux doi­vent s'exprimer dans un même lieu ; nous voulons, avec vous, faire exister une aire de mouvance et surgir autre chose, modifier les manières d'exercer nos professions, d'y réfléchir, de suivre nos for­mations par :***

* ***l'appropriation de nos paroles et de nos réflexions, leur inscription dans une mémoire sans laquelle il n'y a ni cons­cience ni force collective.***
* ***l'existence d'un espace d'échange et de large confrontation ouvert à tous les secteurs du travail social, aux courants poli­tiques, idéologiques et syndicaux.***
* ***la prise en main de la conception et de la réalisation de la revue par les travailleurs sociaux eux-mêmes et de façon décentralisée.***
* ***la mise en place d'une formule vivante dans le ton, la forme et le contenu.***

***Rechercher le débat et l'expression des travailleurs sociaux, formuler, questionner et analyser nos vécus et nos pratiques, s'enga­ger sur les terrains professionnels, institutionnels et lieux de forma­tion par nos critiques, propositions et initiatives, rendre compte et participer à ce qui s'élabore dans le champ des idées et des pratiques nouvelles, telles sont les orientations actuelles de la revue.***

i

**Sommaire**

**PRATIQUES NOUVELLES**

***LA MAISON BLEUE : UN AUTRE POSSIBLE ?***

*Des professions diverses, avocats, psy, assistante sociale, médecin, écrivain pu-*

*blic... se mettent ensemble pour travailler r bénévolement a+ dans le cadre d'un*

*centre de consultation polyvalent.*

*Une pratique originale et pleine de questions...*

***UNE EXPÉRIENCE DE CIRCONSCRIPTION PLUS PROCHE DES RÉALITÉS LOCALES...***

*Ou comment créer des outils et se donner les moyens d'un travail global décloi­sonné dans les limites de la commune.*

**ACTUALITÉ DU TERRAIN**

p.9 ***ÉDUCA7ION SURVEILLÉE : CRISE ET SERVICE PUBLIC***

*En période de crise économique tout le monde refuse la pénurie de moyens...*

*mais tout le monde la gère sous des formes différentes. On voit alors que l'oc-*

*casion peut faire le larron...*

**ENQUETE**

p.11 ***ENFANCE MALTRAITÉE: LES CONDITIONS D'INTER VENTIONDU SERVICE SOCIAL DE SECTEUR***

*Une enquête 'menée auprès de 23 Asssistantes et Assistant sociaux de Seine Saint-Denis qui s'attache d situer la place de la Polyvalence de secteur dans le signalement. les conditions de son action et de la stratégie de collaboration pluridisciplinaire.*

**ANALYSE**

p..2 2 ***BUDGET GLOBAL, BUDGET GARROT***

*La réforme du financement des hôpitaux devrait sonner le glas des prix de*

*journée. La machine est en route, mais déjà ça dérape...*

**ÉCOLE DE TRAVAILLEURS SOCIAUX**

p.24 ***LES REVES D'UN CADRE PÉDAGOGIQUE***

*Aujourd'tid il devient urgent de mettre en place. une formation qui réponde à*

*l'unité se dégageant des professions sociales... une affaire d suivre.*

**ÇA M'ÉNERVE**

p.28 *Page où il se dit des choses qu'on aimerait ne pas entendre... ni voir / Mieux*

*qu'une tribune libre, un espace de défoulement et de dénonciation.*

**PETITES ANNONCES**

p.27 *Pour chercher ou proposer un stage, trouver des documents, faire un échange*

*de boulot...*

*Travailleurs sociaux ou en formation, faites appel à ce* service gratuit.

*Pour les institutions, notre service est ouvert sous forme de petites annonces*

*payantes (voir tarifs).*

**INFOS-VRAC**

p.26 *Les nôtres et les vôtres, si vous en avez.*

p.26 **REVUES DES REVUES**

**ABONNEMENT**

p.2 *Ne m'oubliez pas, PEPS ne vit que de ça... et* ***d'amour,*** *bien sûr !*

p.4

p.7

**EN EXCLUSIVITÉ !!!
  
UN ÉDITO QUI S'ÉCLATE...**

yous lisez une revue et vous vous intéressez à son éditorial. **P.E.P.S.** vous *invite à* porter une attention toute particulière à son édito nouvelle formu­le. Découvrez-le en le recherchant dans les pages de plus en plus nombreuses de votre revue *phé-no-me-ne.*

Un an déjà que le premier numé­ro surgissait timidement mais sûrement, offrant ainsi aux travailleurs sociaux, en­fin une revue..., *leur* revue ! ! !

Avec nous, *Ayez de l'ambition,* nous sommes persuadés que **P.E.P.S.** deviendra grand.

p.3 — Votre revue

p.10 — Très pratique

p.28 — P.E.P.S: ons

p.28 — Monnayons

***P.E.P.S.,* VOTRE REVUE !!!**

**U**ne fois de plus le défi est relevé, la parution du numéro suivant. Grâce à ses lecteurs P.E.P.S. poursuit son développement, vers son projet : devenir la grande revue de tous les tra­vailleurs sociaux, une revue outil, issue des pratiques, lue et écrite par tous.

Vous voulez vraiment d'un tel canard !!! Donnez-vous (avec nous...) les moyens de son élaboration et de sa diffusion...

Trop souvent, (merci quand mê­me), nous bénéficions d'encouragements, de soutiens chaleureux. Nous vous de­mandons, par contre, de bien compren­dre qu'en ,certaines circonstances, il paraît indispensable par souci, d'efficaci­té, de mesurer l'écart entre la verbalisa­tion qui n'engage à rien et produit peu, et le passage à l'acte, qui **sous** ses diffé­rentes formes (l'écriture par exemple) contribuera à la consolidation du projet de **P.E.P.S,**

Quand il existe un lieu qui n'ap­partient pas à un petit groupe ou à un n holding », un lieu d'expression pour tous ceux qui critiquent la possession des lieux d'expression, l'impuissance, l'incapacité de s'octroyer un quelconque pouvoir, pourquoi ne pas l'utiliser, puis­que c'est sa fonction...

Sinon Adieu,les initiatives hardies !

**LABATSUZAN CHRISTIAN**

**Pratiques nouvelles**

**La maison bleue**

**un autre possible ?**

**N**ous sommes allés discuter de tout cela avec les gens de la Maison Bleue, à Belleville, qui pour la plupart habitent le quartier et ont eux-mêmes l'expérience de l'immigration. Les dis­cours de Jacob (médecin), Jassie (psy­chologue), Michel (écrivain public) et Christiane (assistante sociale) ne se répondent pas toujours car ils n'étaient pas tous là au même moment, mais ils explorent, questionnent, pointent des avancées et des zones d'ombre concer­nant une autre pratique en travail so ial.

**POURQUOI LA MAISON BLEUE**

***Quelles étaient les limites rencon­trées en tant que professionnels dans vos domaines respectifs et pourquoi se retrouver pour travailler ensemble ?* Jacob.** En tant que médecin psychiatre travaillant en public, il était intéressant de créer une institution qui n'en soit pas une, c'est-à-dire qui soit une structure suffisamment souple pour échapper aux hiérarchies pesantes et à la bureaucrati­sation.

Mais le plus important concerne ce que me racontaient mes patients. Bien que fondamentale, je ne pensais pas qu'on puisse se contenter d'une position d'écoute pure, dès lors si je pouvais intervenir à certains moments au niveau des difficultés qu'ils m'expo- saient et qui n'ont rien à voir avec la psychiatrie, cela aurait pour conséquen­ce d'améliorer notre relation et la qualité d'écoute.

4

On peut, bien sûr, les envoyer dans d'autres institutions. \_pour traiter ce problème autre que psychologique, mais alors il n'y a plus aucun lien, on aboutit à une pratique morcelée, sans qu'on sache en plus à qui on adresse la personne.

Autre aspect, je me rendais comp­te que les gens étaient parfois mal orien­tés, certains venaient en psychiatrie alors qu'ils n'en avaient pas besoin, inverse­ment des collègues avocats me disaient qu'ils voyaient des gens qui auraient eux besoin d'un abord psychologique.

Ainsi, quand quelqu'un va vers une institution établie, il y a un discours qui est attendu de lui et automatique­ment sa demande est modelée.

Jassie. D'où cette idée d'éviter le mor­cellement des demandes, d'essayer un lieu où on ne puisse pas venir avec un symptôme pré-étiqueté qui se moule à l'institution ou au guichet. Un lieu où on aie la possibilité d'évoluer, de ne pas être figé ni se figer.

Jacob. A pet égard, le premier ministère qui nous a subventionnés, après que nous ayons démarré en mettant de l'ar­gent de notre propre poche, a été celui du Droit de la Femme.

Notre initiative les intéressait parce qu'on pouvait accueillir des fem­mes de migrants qui ont souvent des réticences à aller dans des lieux étiquetés «femmes».

Ce lieu non étiqueté et polyvalent a permi à des femmes de venir, après

que les maris soient eux-mêmes venus, non pas parler directement d'elles-mê­mes. mais le faire à partir d'autres problèmes.

***Existe-t-ii d'autres initiatives telle que la Maison. Bleue ?***

**Jacob.** Je crois que c'est le seul centre polyvalent fonctionnant de cette maniè­re. II y a des boutiques de droit ou de gestion mais ce sont plutôt des lieux d'information.

Comme lieu de consultation nous devons être les seuls à abriter un méde­cin et un avocat, car c'est interdit par les ordres. Comme ici je ne prescris pas et que l'avocat ne prend pas de procédure, c'est compatible.

**UN ACCUEIL QUI FAIT LA**

**DIFFERENCE**

***Quel est le fonctionnement avec les clients-usagers ? Comment sont-il ac­cueillis ? Est-ce différent des consulta­tions que vous pratiquez ailleurs ?* Jacob.** C'est le gros problème. **Il** suffit de se laisser un peu aller pour devenir un lieu comme un autre. Nous devons, sur cette question, faire un gros travail sur nous-mêmes et maintenir un cap.

Quand une personne vient, on ne lui demande pas tout de suite son âge, son prénom, etc... même si après on fait une fiche avec le minimum.

A l'accueil, on écoute les gens, on

essaye de « débrouiller » leur demande, on leur parle aussi de l'association, dans

quel type de lieu et pourquoi ; ensuite, ils sont orientés vers tel ou tel, et vus de plus en plus à deux (un psychologue, un avocat, un médecin et l'écrivain public), selon le problème.

Ce qui est intéressant, et différent de ce que je vis ailleurs, c'est que les gens reviennent, et bien souvent pour rien, simplement pour nous tenir au courant ou pour amener quelqu'un de la famille, un ami...

***Qui utilise la maison bleue et comment ?* Jude..** Bien souvent, les clients arrivent après être passés par beaucoup d'en­droits, en ayant l'impression d'y avoir été floués... de plus en plus, ce sont les

***« Nous étions des amis de professions diverses : Assistante sociale, psychologue, avocats, médecin... qui travaillions dans des institutions privées ou publiques avec le désir de confronter nos expériences et de voir si on pouvait travailler ensemble H.***

***Ainsi naquit une expérience de pratique sociale hors salariat qui pose au moins trois questions : celle du bénévolat « relatif » et son articulation à la profession officielle, qu'on peut regrouper sous le terme de Travail Dual, celle des rapports consultants (clients)-professionnels et le rapport d'échange qui s'instaure à travers l'argent de la consulta­tion,***

***et enfin toute la question du travail pluridisciplinaire et des.tap-ports polyvalencelspécialisation, Travailleurs sociauxlpsylavocats...***

**Pratiques nouvelles**

Photo Alice Billet

administrations qui nous les envoient. Jacob. Au début, il y a eu deux choses : un rush sur le juridique et le social. Mais la première demande est souvent étiquetée juridique... elle se transforme ensuite.

Il est rare que les gens viennent en demandant un médecin. Lorsque c'est le cas, il s'agit d'un problème médical com­plexe, ils ont « fait » beaucoup d'hôpi­taux et de médecins et ne savent plus où ils en sont. C'est donc un travail d'explication, qui normalement aurait du être fait (il y a parfois aussi un pro­blème de langue). Je le fais ici parce que j'ai le temps.

***Quel premier bilan pouvez-vous faire sur le type d'usagers ?***

**Jacob.** Au début, il y avait beaucoup de consultants migrants. Au fil de l'année, les choses se sont transformées, il y a maintenant presque 50 %, de Français.

La Maison Bleue n'est donc pas — ce dont nous n'aurions pas voulu — un « lieu pour étrangers », un isolat.

En ce qui concerne les classes sociales, ce n'est pas très spécifique ; en gros, ce sont des gens du quartier, avec les caractéristiques de sexe, de catégorie socio professionnelle et d'âge du quartier.

**LA PLURIDISCIPLINARITÉ :**

**UNE REMISE EN QUESTION**

***Quels sont les rapports entre vous, que***

***permet la pluridisciplinarité et que vous***

***apporte-t-elle ?***

**Jacob.** La spécialité, c'est important;

mais c'est comme une technique, il y a

des choses *à* faire et d'autres pas et il faut savoir dans quel cadre on le fait et comment.

Ceci pose la question du comment se déspécialiser tout en restant spécialis­te. Finalement la polyvalence nous per­met d'abandonner certains tics de langa­ge, cette espèce de complicité qu'ont les psychologues et les psychiatres et nous oblige à expliquer ce qu'on dit. **Jassie.** La tentative de décloisonnement des disciplines est une véritable épreuve même quand on la prend avec humour, reste que cette expérience ne dénie pas

C'est un savoir qu'on acquiert et qui est précieux, c'est là que là polyva­lence est utile car elle permet de dire que la technique spécialisée est impor­tante mais qu'il ne faut pas l'utiliser tout le temps, mais seulement quand on en a besoin.

Tout le problème est de pouvoir écouter sans préjuger et d'avoir un recul nécessaire pour ne pas se lancer tout de suite sur un problème qui nous est pré­senté parce que cela touche à notre spé­cialité.

***Reste qu'on rencontre souvent des psy­chologues et des psychiatres qui reven­diquent de rester « sur leur terrain », « hors du faire ».***

**Jacob.** C'est le problème, et ils ont rai­son. Moi aussi, j'ai cette pratique-là chez moi ; des psychanalyses ne se font pas avec tout le monde.

Mais vouloir se cantonner ***à*** un certain type d'action me paraît bizarre. Je crois qu'il faut voir cas par cas l'atti­

tude et l'outil à donner. A quelqu'un qui a des tas d'ennuis, il faut donner les moyens d'émerger avant de lui parler de son papa et de sa maman.

les compétences. Le postulat n'est pas, comme dans les boutiques de droit, que les non spécialistes peuvent faire le tra­vail des spécialistes, mais qu'il faut utili­ser les spécialités et les compétences.

Comment ? On se consulte entre nous à propos d'une personne dont le problème touche à plusieurs spécialités.

Exemple des histoires de sépara­tion de couple avec toutes les questions concernant la garde d'enfant, son nom, etc... Au départ c'est une consultation juridique, mais progressivement l'avoca­te se rend compte que lui arrivent des choses qu'elle ne peut pas traiter. C'est. alors qu'elle dispose de conseils, de dis­cussions, d'une autre parole avec un autre membre de l'équipe.

Il existe un gros problème concer­nant l'image que les autres membres de l'équipe ont de l'Assistante Sociale et plus largement, que tout le monde a de cette profession.

Ici, en définitive, je fais la même chose qu'à mon boulot, en moins bien. Je suis une Assistante Sociale au rabais, qui ne peut pas faire les choses et doit tout de même orienter les gens, ce n'est que du conseil social.

Pour lés autres, la pluridisciplina­rité leur apporte beaucoup, tandis que l'Assistante Sociale, surtout en spécialisé, sait ce que c'est et le vit tous les j ours.

**ENRICHISSEMENT**

**OU « HEURES SUP. » ?**

***Vous travaillez bénévolement dans une association mais aussi professionnelle­ment ailleurs. Lâ Maison Bleue, est-ce en supplément ?***

**Jacob.** Ce n'est pas quelque chose qu'on fait de façon supplémentaire. Ça me sert par rapport à mon travail, aussi bien à l'hôpital quand il y a un problème de réinsertion de patients qui sortent du milieu psychiatrique; ou de patients qui ont un problème juridique.

Cette expérience m'aère et montre qu'il y a un autre possible.

***Ce que vous faites ici, d'une certaine manière, enrichit votre pratique pro­fessionnelle régulière. Ce travail mili­tant semble donc servir un système traditionnel incapable de se régénérer ?* Jacob.** Je ne serais pas aussi catégorique.

***Pratiques nouvelles***

**Il y a des lieux de travail possibles ou des lieux impossibles, le tout est de choisir le lieu le moins nocif, et chacun lutte et a son apport dans son lieu de travail.**

**Quand on est dans un milieu institutionnel on ne peut pas aller plus vite que l'institution dans le changement sinon on se fait jeter ou bien on fait des choses dramatiques pour l'institution et ce sont les usagers qui paient.**

**II faut donc suivre un certain rythme. Ici nous n'avons pas le même type de problème, notre association de­vient ce qu'on veut et peut en faire.**

**lassie. Pour nous, c'est très enrichissant, c'est une formation mutuelle des mem­bres de l'équipe.**

**Christiane. Pour moi ce sont des heures supplémentaires non payées, pour les autres, c'e-st un enrichissement.**

**Je suis ici comme une généraliste, quand on fait appel à moi c'est pour mes compétences spécifiques, c'est-à-dire les problèmes de sécu, de législation so­ciale...**

**Michel. Bien souvent, les problèmes ar­rivent devant Christiane quand ils ne peuvent être résolus ailleurs, les cas où le réel est non contournable.**

**Christiane. Si je suis venue ici, c'est pour voir ce qu'on peut faire à plusieurs dans le domaine du social, ce qui ne se fait pas encore. Pour moi, c'est important de sortir de mon milieu professionnel, du jargon. Mais malgré tout, tant que je suis ici de passage (deux fois deux heures par semaine), ce n'est pas gratifiant.**

**Ici, il ne faut pas d'Assistante Sociale en titre, quelqu'un qui ait sa compétence, certainement oui, mais c'est tout**

**DES BÉNÉVOLES RÉMUNÉRÉS *Pourquoi intervenir bénévolement, quel est votre rapport à l'argent ?***

**Jacob. Nous n'avons pas voulu que le service**. **soit gratuit, c'est donc un systè­me *de* paiement accessible à tous.;**..

**- abonnement annuel de 30 F, qui permet d'avoir accès aux informa tions et de faire appel à l'écrivain** public'. .

**consultation spécialisée (avocat,**. **médecin, assistante sociale...) : 30 F.**

**On** se dit **que ce n'est pas bénévo­le. Je suis ici comme vacataire, p yé**. à **l'heure. S'il y a de l'argent, tout le .mon de sera payé. L'année dernière, il y en a eu, qui nous a permis de payer une par­**

**tie^ de nos arriérés. Je ne travaille pas bé­névolement, bien que, parfois, cela revienne au même.**

**Si les gens ne paient pas, on les reçoit, mais on leur dit qu'ils nous doivent 30 Francs, c'est marqué quelque part.**

**Même si c'est symbolique, ça change beaucoup les rapports et, ce qui est mieux, les gens nous en donnent ou veulent nous en donner plus qu'on ne leur demande.**

**Michel. Christiane et moi sommes bien souvent confrontés à un réel non négo­ciable, ces problèmes qui arrivent** à **l'Assistante Sociale quand ils ne peuvent être résolus par la machine judiciaire ou l'exercice de la parole.**

**A ce moment on est confronté au fait qu'on ne peut pas décemment per-**

**LA MAISON BLEUE**

***Association 1901***

***9, rue des Couronnes 75020 Paris***

***Tél. 636.17.40 métro : Couronnes***

***UNE MAISON DE QUARTIER***

***LA MAISON BLEUE est installée dans le quartier Belleville !Ménilmontant depuis fé­vrier 1982.***

***Pour développer la vie associative, favoriser les rencontres, offrir des activités aux habitants du quartier, nous vous proposons :***

**Atelier « Alors, raconte... »**

***Grands-mères et grands-pères racontent***

***aux petits des histoires avec pain et chocolat...***

**Atelier « le français de tous les jours »**

***Des femmes étrangères viennent parler français entre elles, par petits groupes.***

***Aidées par une animatrice, elles y appren­nent*** d ***s e:.primer en français pour se a dé­brouiller » dans la vie quotidienne.***

**Atelier « Je dessine». je peins... »**

***Ouvert aux enfants, cet atelier est animé***

***po un artiste peintre.***

***i:r}***

***Réunions à thèmes r***

**des rencontres débats pourront être organisées. à la demande des habi­tants dû quartier pour répondre aux questiops; qu'ils se posent sur les problèmes de leur quartier avec la participation des partenaires concer-**

..

**nés et de spécialistes:**.

**cevoir 30 Francs, parce qu'il n'y a pas échange. Le fait de se faire payer impli­que quelque chose. Si j'étais un écrivain public, salarié d'une administration, n'importe quelle lettre me serait indif­férente. Quand je sais devoir percevoir de l'argent, même symboliquement, je peux refuser d'écrire une lettre quand je sais pertinemment que sa démarche n'a aucune chance d'aboutir.**

***Tu crois que le fait qu'ils te payent t'au­torise à leur dire la vérité ?***

**Michel. En tout cas, ça me pousse à la dire...**

**Propos recueillis par BRIGITTE TROCME et PHILIPPE MONDOLFO Assistants sociaux**

***UN LIEU DE FORMATION***

***Aux travailleurs dits* a *de terrain., éduca­teurs, intervenants sociaux, enseignants par exemple, LA MAISON BLEUE offre la pos­sibilité de réfléchir ensemble en participant soit à:***

* ***des groupes de travail sur la pratique pro­fessionnelle quotidienne ;***
* ***des séminaires de formation ponctuels ou périodiques ;***
* ***des rencontres,***

***échanges d'informations,***

***débats,***

***entre les praticiens***

***travaillant sur le même terrain, partageant les mêmes soucis, oeuvrant, sans se connaître, pour un même but.***

***Cesgroupes fonctionneront essentiellement*** *d* ***partir de* vos demandes.**

***N'hésitez pas à venir les formuler à la MAISON BLEUE, aux heures et jours indiqués.***

***LA MAISON BLEUE est ouverte
  
les* mardis *et* vendredis
  
*de 9h30à13hetde17hà21h
  
les* mercredis *et* samedis
  
*de9h30a13h
  
A ces heures vous pouvez venir ou téléphoner
  
pour prendre rendez-vous.
  
Les services proposés sont payants :
  
abonnement annuel : 30 F***

**il permet d'être informé, renseigné, et de de­mander une aide pour remplir un imprimé : sécurité sociale, Impôts ou autres.**

~^iVW-V~crVV:UVc\*Ve:MV`"'~VV-VVV``c-V\*c?V

**Bon à savoir**

**Pratiques nouvelles**

**Une expérience de circonscription**

**plus proche des réalités locales**

***Depuis les textes de 1975 concernant l'organisation des circons­criptions, les réalités sont localement bien différentes. Des lieux de concertation de la politique sociale locale voulus par René Lenoir, Secré­taire d'État, it la simple déconcentration de services de la D.D.A.S.S. ; l'éventail des fonctionnements est large.***

NLest-il pas temps d'avancer concrè­tement l'heure de la dynamique créée par le mouvement décentralisateur et des nouveaux outils dont la politique sociale locale doit tenir compte : ré­partition technique des compétences et des financements, mais aussi et surtout développement de la démocratie locale peut-être moins par les corps constitués, les institutions en place (associations, or­ganismes sociaux, travailleurs sociaux...) que par une prise de conscience du pou­voir de la population sur les décisions les concernant.

**L'OCCASION D'UNE**

**ORGANISATION NOUVELLE**

Madame QUESTIAUX N. — (Do­cument du ministre de la Solidarité Nationale « orientation sur le travail social » 28.05.82) — invite les agents de la politique sociale à mettre leurs compétences techniques au service de toutes ces entreprises « actions en di­rection des groupes de population, du cadre de vie, coopératives, modes d'or­ganisation collectifs. « Il faut passer délibérément de l'expérimentation à une politique connue et reconnue ».

En tant que travailleurs sociaux inscrits dans une démarche institution­nelle, employés de l'institution D.A.S.S. nous nous inscrivons dans le mouvement de « remodélisation de la circonscription ou de création de nouvelles structures » (MEUNIER I, bulletion de l'ANRC, N° 11, février 1983), adapté au proces­sus de décentralisation administrative mais aussi sociale et économique.

La commission nationale misé en place par la direction de l'Action sociale sous la responsabilité de G. GONTCHA-ROFF composée de membres de la D.A.S.S., de représentants d'institutions diverses (MSA, CAF, DDASS), d'élus, de responsables de circonscription doit aboutir à des propositions concrètes te­nant compte des réalités nouvelles.

Les travailleurs sociaux du terrain doivent s'approprier des outils de travail adaptés aux exigences de la nécessaire innovation des temps de crise. L'organi­sation territoriale du travail social est à notre avis un des points fondamentaux de toute organisation nouvelle.

**LA COMMUNE : UNE ERE**

**GÉOGRAPHIQUE « NATURELLE »**

Repérer les nouveaux lieux à in­vestir, les nouveaux pouvoirs se mettant en place, les enjeux d'une politique so­ciale locale insérée dans un développe­ment économique concerté voilà peut-être quelques pistes à porter à la réfle­xion dans un avenir très proche.

Au-delà des débats sur les rapports territoriaux concrets à notre travail, il nous semble qu'un des lieux actuelle­ment les plus proches à la fois des réali­tés économiques, financières et de re­connaissance d'une population est la commune. Prendre en compte le décou­page territorial de la commune nous est apparu comme la base d'un travail d'analyse d'une collectivité locale axé sur l'action auprès d'une population reconnaissant ces limites institutionnel­les (la commune) en tant que telles et

non plus des limites personnelles liées à l'individu, assistânte sociale intervenant sur un secteur délimité arbitrairement sur des critères flous et contradictoires (homogénéité de la population, quartier reconnu, quantité de population...). Par­tant de cette hypothèse et tenant comp­te des cloisonnements existants, il nous fallait imaginer un type de fonctionne­ment intégrant les dimensions de la commune, de la circonscription, des secteurs sociaux.

**QUATRE S'UNISSENT EN *UN***

Ainsi une première approche de la circonscription à venir et la prise en compte de variables liées à la physiono­mie du terrain d'intervention devrait nous permettre d'inscrire à l'intérieur d'une circonscription une expérience (parmi d'autres en France ne resteraient- elles qu'à l'état d'expérience ?) de dé-sectorisation de l'action des assistants sociaux, infirmières-puéricultrices. Le terme même de désectorisation renvoie à la notion de secteur c'est-à-dire, à cel­le d'un découpage pré-existant..., l'am­biguïté doit être dominée. Le regrou­pement de 4 secteurs pour n'en former plus qu'un seul : telle a été la démarche effectuée par les assistants sociaux et les infirmières-puéricultrices voici un an sur une commune du département de l'Au­be. Trois des quatre assistants sociaux étaient nouveaux sur ce terrain de tra­vail. Il semble que cette donnée soit importante par rapport au travail possi­ble à effectuer auprès d'une population. Une nouvelle organisation nécessite un contact nouveau avec une population conditionnée par des structures auxquel­les elle s'est habituée,

L'appropriation de structures nou­velles par une équipe doit permettre de créer des outils et de se donner les mo­yens d'un travail global décloisonné dans les limites de la commune pour ce cas précis.

Ces outils doivent permettre de rendre repérable, pour les autres acteurs sociaux du terrain, tout un travail con­cret d'analyse et de développement d'une collectivité locale.

La confrontation permanente et positive entre les objectifs des différents

***Pratiques nouvelles***

acteurs d'une part et à l'intérieur même de l'équipe d'autre part, doit créer une dynamique devant aboutir à une meil­leure adéquation des actions aux besoins de la population et aussi à l'élaboration de méthodes d'action efficientes cen­trées sur la participation des acteurs et groupes sociaux de la commune. Les outils mis en place nécessitent une cons­tante évaluation du travail en équipe : établissement *de* permanences déperson­nalisées ou l'image de l'institution doit être plus forte que celle de l'assistant social. Pratiquement les 4 permanences se font par rotation dans 4 lieux diffé­rents intégrés, fortement au tissu social, à des jours et des heures identiques.

Ce fonctionnement nécessite des réunions de synthèse afin de partager

l'information, évaluer les situations, re­pérer les besoins, mettre en place des actions et en faire le suivi. « Les piliers » du travail sont ainsi placés, nécessitant une grande rigueur, des objectifs de travail commun clairement définis, une politique d'intervention collective négo­ciée entre chaque membre de l'équipe de base définie ci-dessus.

**LES LIMITES**

Cette présentation succinte néces­siterait une analyse plus profonde qui ne peut être faite dans un article de présentation devant en venir à l'essen­tiel.

Néanmoins, nous pouvons poin­ter certaines limites à cette organisation insérée dans la circonscription mais certainement pas en symbiose avec elle :

— limites relatives au choix du terrain et autres lieux à investir : canton (voir décentralisation de l'action sociale) bassin d'emploi (voir mission locale pour l'emploi).

* limites relatives à la remise en cause d'un travail de circonscription en raison de la différence de moyens avec les autres secteurs traditionnels situés géographiquement dans d'autres communes urbaines.
* limites relatives à la maîtrise de l'outil de travail. Un contrat de « guidance » a été négocié entre notre employeur, l'équipe de base et un assis­tant social ayant des formations com­plémentaires en sociologie des organi­sations permettant un lien effectif entre la théorie et la pratique de terrain.

Cette liste n'est pas exhaustive et doit renvoyer à des images de la profes­sion, à des modèles d'intervention, d'a­nalyse, à des idéologies. Cet article appelle à une suite, des échanges sur des nouvelles pratiques liées à une né­cessaire évolution du travail social et de ses structures.

**MICHEL BASSET Assistant Social (Collectif de Troyes)**

\*Les intertitres sont de l'équipe technique.

'~ .~• ""':'N'-,':::r~v;.ti?ji;>:f'{;'Sv:~~:~}':<{'+~:i?:

:$Ï i;8.fi:~.$f:P:::...:.::t;n<~}c~i'.::t2::::i.:•?:i}:t::2::::}}:'}.i:

.. :f}.: :?::•:a 4:.: . .}:.::

|  |  |
| --- | --- |
| Le secteur se branche sur la commune. |  |

**Actualité du terrain**

**Éducation surveillée**

**crise et service public**

***On aurait pu prédire cette année une rentrée explosive dans les services de l'Éducation surveillée de la Seine Saint-Denis. Jamais en effet la situation n'avait été aussi dégradée. Qu'on en juge r***

**p**

armi les structures d'hébergement,

il y avait cet été un foyer fermé et
  
un deuxième menacé de fermeture. Plu­sieurs structures, foyers et consultations, se retrouvaient sans responsables et

nombre de personnels mutés sur d'autres départements ou régions n'étaient pas remplacés au moment de leur départ. Personne n'était alors en mesure de ga­rantir qu'ils seraient effectivement rem­placés à la rentrée. Une rencontre des personnels de la Seine Saint-Denis avec le Directeur de l'Éducation Surveillée, Monsieur Colcombet, ne laissait rien présager de bon.

**SOUS-DÉVELOPPEMENT**

Lors de cette rencontre, il fut fait état de la situation de l'Éducation Surveillée en Seine Saint-Denis ; ce n'est en rien exagérer que de la quali­fier de catastrophique. Les manques en personnel dûment répertoriés et reconnus par la Direction ne consti­tuent en fait que la partie visible de l'iceberg. Si l'on se place d'un autre point de vue qui consiste à comparer les besoins du département avec ce qu'offre en réalité l'Éducation Sur­veillée, on aboutit à un tableau bien noir. La Seine Saint-Denis est un Dé­partement aux dimensions démesurées, qui regroupe des communes compo­sées pour la plupart de populations parmi les plus défavorisées. Fort pour­centage de chômeurs, de jeunes à l'a­venir bouché, d'immigrés. Zones d'ha­bitations monstrueuses, absence d'In­frastructure de loisirs, échec scolaire généralisé, absence de véritables lieux de rencontre et de vie, faiblesse du tissu associatif... Etre jeune en Seine Saint-Denis c'est le plus souvent collectionner les handicaps. Tout cela est connu et frôle l'imagerie d'Épinal misérabiliste : c'est pourtant la réalité avec laquelle travaillent quotidiennement les travail­leurs sociaux du Département.

Pour ce qui concerne le domaine de compétence qu'est celui du « service public » Éducation Surveillée, la deman­de est immense. Avec celui des Bouches-du-Rhône (tribunaux d'Aix et Marseille) il s'agit du département le plus touché par ce qu'il est convenu d'appeler la « délinquance juvénile ». Des milliers de dossiers s'accumulent dans les bu­reaux des magistrats de Bobigny. Et pour répondre à tous ces cas, à part la prison qu'y a-t-il ? Le compte est vite fait. L'Éducation surveillée en Seine Saint-Denis est à même d'offrir six structures de « milieux ouverts » (éducateurs, psychologues qui suivent dans le cadre d'une consultation des jeunes hébergés dans d'autres lieux), cinq structures d'hébergements (foyers où les juges pour enfants peuvent placer des mineurs sans autre ressource), un service d'orientation ou tribunal pour enfants ainsi qu'un deuxième service, dit de « Liberté surveillée », également auprès du tribunal. A cela s'ajoutent, depuis peu, des ateliers pédagogiques mis en place par des éducateurs et des éducatrices désireux de travailler dans un autre cadre, et qui offrent aux jeu­nes qui leur sont confiés des activités, des services, des lieux de parole qui sortent un peu de la « tradition » de l'Éducation Surveillée.

On s'aperçoit rapidement qu'en comparant l'offre et la demande, la balance penche lourdement du mauvais côté. Car un certain nombre de besoins vitaux du département ne sont pas ou peu couverts. Ainsi il n'y a pas de foyer pour accueillir les jeunes en situation d'urgence : cette fonction d'accueil est partagée entre les foyers existants à raison de trois ou quatre places par structure. Ainsi il n'y a pas de lieux où les jeunes sans travail et hors de l'école (la majorité) pourraient trouver dans la journée une gamme d'activités qui leur éviterait la « galère », c'est-à-dire de

tourner en rond dans les foyers ou dans la rue en ressassant leurs difficultés. Et il y aurait ainsi des, dizaines d'hypothèses de *travail différent* qui ne peuvent se matérialiser faute d'infrastructure mini­mum. Pour conclure, nous nous trou­vons dans un département sous-dévelop­pé dans lequel parler d'un service public à propos de ce qui existe dans la protec­tion judiciaire de la jeunesse relève d'une triste mystification. C'est cette réalité qui fut présentée au directeur de l'Éducation Surveillée, qui répondit par le langage, de la réalité économique. A temps de crise, moyens de crise. Il faut travailler avec ce que l'on a et ne rien attendre de plus. Les termes de ce débat sont connus et dépassent l'Éducation surveillée ainsi que le propos de cet article.

**L'OCCASION FAIT LE LARRON**

Ce qu'il est intéressant de noter, c'est qu'alors que cette logique de la pénurie est majoritairement refusée par les personnels des différents services, aucune riposte n'est venue concrétiser ce qui est vécu comme atteignant les limites du supportable. En caricaturant un peu — à peine —, on peut dire que cette crise que tout le monde refuse, tout le monde la gère. Certains dans la dénégation, d'autres dans le silence, d'autres enfin dans l'expérimentation réelle ou rêvée. Car il est vrai que si globalement rien ne change pour l'Édu­cation Surveillée en Seine Saint-Denis, par contre des choses bougent dans la pratique professionnelle des travailleurs sociaux. Rien certes, qui fasse des vagues et bouleverse le sombre tableau brossé ci-dessus, mais rien de négligeable non plus. Car pour ne pas se laisser avaler par le climat de lassitude et d'impuissance que génère cette fameuse crise, certains personnels cherchent d'autres condi­tions de travail et trouvent d'autres formes de travail. Sortir de l'enferme­ment, de la routine, de l'échec répété.

**Actualité du terrain**

**MIEUX AVEC MOINS**

Les expériences nouvelles qui se montent actuellement cherchent toutes à sortir du cadre traditionnel de travail dans l'Éducation Surveillée, à savoir le couple sacro-saint hébergement/milieu ouvert. Les projets d'ateliers pédagogi­ques tentent de mettre en place un tra­vail avec les mineurs en investissant d'autres espaces. Les normes de fonc­tionnement autrefois intouchables, en prennent un coup et on s'aperçoit qu'il y a d'autres voies à explorer. Ainsi des foyers se sont retrouvés sans responsa­ble et ont décidé de fonctionner malgré tout. Ce qui oblige les équipes éducati­ves à trouver de nouvelles formes de travail qui passent par un partage de la responsabilité du foyer et donc une plus grande implication de chacun. Et jusqu'à nouvel ordre, ça marche. On s'aperçoit que la hiérarchie n'est pas la condition obligatoire pour faire fonc­tionner un établissement (ce qui, soit dit en passant, est un vieux thème de lutte de certains courants du syndica­

lisme enseignant, sans parler des mouve­ments pédagogiques, mais c'est encore une découverte à l'Éducation Surveil­lée). Ce qui est mis en cause à travers toutes ces expériences, c'est aussi tout ce que le fonctionnement peut avoir de négatif quand on s'y installe un peu trop confortablement : l'immobilisme, la déresponsabilisation, la délégation de pouvoir à l'échelon supérieur. Une telle remise en cause ne va pai bien sûr, sans provoquer des réactions puisqu'elle heur­te bien trop d'intérêts, de la base au sommet. Reste à souhaiter que ces réactions se transforment en débat sur les pratiques professionnelles à l'Éduca­tion Surveillée.

Il ne s'agit pas ici de théoriser un quelconque bon usage de la crise. Ces

nouvelles formes de travail, recherchées par de plus en plus de personnes ne changeront quantitativement rien à la situation catastrophique de la Seine Saint-Denis. Les réponses ne peuvent être données qu'en termes de choix politiques dans un domaine où il faut nécessairement former l'opinion publi­que et avoir le courage de la prendre dans un premier temps à contre-poil. Mais dans le domaine limité — limité mais réel — de notre pratique profes­sionnelle, ces expériences montrent qu'il est possible de repérer certains carcans et de les faire sauter. Ce n'est pas rien.

**M.P.**

**Éducateur en Seine Saint-Denis**

**DONNEZ-MOI M'SIEU-DAME *UN PEU DE PRATIQUE S'IL-VOUSPLAIT***

**P**.E.P.S., c'est verbeux ! Ce sont des pseudo-intellos. Un outil issu des pratiques... Mon œil !!!

Très clairement voilà résumée, une des critiques fréquemment formulée à notre égard. L'absence d'articles por­tant sur la Pratique des travailleurs so­ciaux serait notre point faible... A ce jour six numéros, pour la plupart il est vrai très fournis (voire trop) en textes, constituent la bibliothèque desPEPS'eux. Je vous demanderai de bien vouloir vous reporter à chacun des différents articles, et d'analyser en quoi consis­te leur objet. Ne sont-ils pas en défini­tive, élaborés à partir de l'exercice d'une profession et d'une analyse ré-fléxive qui peut en résulter, lorsque la démarche — pourtant néce ;aire — est effectuée. Pour d'autres, ii s'agit de questionnements, d'une certaine re­cherche, éventuellement d'hypothèses, ayant pour fonction d'être repris et utilisés dans le quotidien des pratiques de chacun. Ces deux types, d'écrits intrinséquement liés à la pratique, lui sont notamment indispensables. Pour éviter entre autres, une pratique à ca­ractère spontanéiste, répondant aux seuls éléments issus des acquis du [vécu. et](http://vécu.et) de nos affects. Ceux qui recherchent *une autre' pratique,* trouveront des es­quisses de réponses dans cette dynami­que, par un regard investigateur sur leurs 39 heures !

Nous avons tous le même souci et la même angoisse, vis à vis d'un tra-

vail portant vers une efficacité si possi­ble optimum.

N'est-il pas gratifiant de répondre (mieux !) aux demandes *des clients.*

Où est le leurre...

Peu importe, ici ; avides de re­cettes et autres réponses, nous recher­chons, pour combler nos manques et nos faillites, des solutions reproducti­bles, sans recul ni théorisation embar­rassante.

***Dans P.E.P.S., pourquoi pas ???***

Les articles descriptifs sur des pratiques innovatrices sont intéressants et possèdent un caractère informatif non négligeable. Cependant, leur ré­daction nécessite à la fois une impor­tante mobilité et disponibilité s'ils sont effectués par les membres des collectes actuels. Nous essayons néanmoins d'in­troduire ces formes d'expression jour­nalistiques en fonction de nos moyens. Nous invitons, par ailleurs, les lecteurs à revêtir l'étoffe des reporters, à ' laner des articles représentatifs d'innovation dans le champ social, ou même à nous transmettre la transcription de leur pratique si cette dernière alternative leur apparaît opportune.

*L'interview-reportage,* sans nier encore une fois son intérêt, *(il nous évitera le nombrilisme)* n'apportera pas toutefois à lui seul, suffisamment de données sur l'expérience en question et les condi­tions de son application.

**L.C.**

***Enquête***

**Enfance maltraitée**

**conditions d'intervention**

**du service social**

**de secteur.**

*Le Roi lui demandant, en lui montrant des verges :* <Y *Mon fils, pour qui est-ce
  
cela ? a+, il répondit en colère :* « *Pour vous* a+. *Le Roi fut contraint d'en rire.*

*Propos rapportés par HEROUARD,*

Journal sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII.

*Soulié et Barthélémy, 1868.*

***Il est banal de dire que l'histoire humaine est faite de violences sur les êtres proches ou lointains, sur ceux faiblement protégés par une barrière statutaire, un interdit social ou une culpabilité ; sur ceux, enfin, que toute une' culture désigne ou autorise, à des degrés divers de culpabilisation selon les familles, les classes so­ciales et les époques, à maltraiter : l'étranger, le prolétaire, la femme, l'enfant... en un mot le dominé.***

***Quant à la violence sur l'enfant qui nous semble aujourd'hui le « mal surpême », elle n'est en réalité, comme le souligne H. LAFONT1 « qu'une invention culturelle née des transformations de la famille que l'on peut dater de la fin du 18ème siècle et qui mettra plus de 150 ans pour se faire assimiler par le plus grand nombre ».***

***Le repli dans l'espace familial a s'est accompagné d'une diffusion des notions modernes d'intimité, de confort, de liberté, terrain sur lequel prend naissance un nouveau sentiment à l'égard de l'enfant qui cesse***

***d'être adulte en miniature pour devenir un être spécifique, encore faible, innocent et adorable qu'il convient de protéger.***

***La famille comme univers privilégié de bonheur, de tendresse et d'amour exclut toute violence et s'orga-***

***nise autour de la personne de l'enfant. Gavroche se retire de la rue et cède la place progressivement à bébé cadum.***

***Malgré l'avancée des lois et l'évolution des mentalités, l'état de droit ne pénètre pas toujours dans les familles qui demeurent un domaine privé.***

***Dans ce dossier, il sera essentiellement question du service social de secteur confronté aux violences familiales sur enfants et aux conditions d'intervention dans ce domaine.***

***Cette enquête menée en 1982-83 dans la Seine Saint-Denis, auprès de 23 professionnelles concentre leurs réflexions, leurs vécus et leurs pratiques.***

***Des constats, des questions, des propositions... A vous d'enrichir ce dossier par vos contributions.***

***enquête Philippe MONDOLFO Assistant Social de Secteur***

***Enquête***

SIGNALEMENT ET INTERVENTION :

OU ET COMMENT SE SITUE LE SERVICE SOCIAL.

**L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E) INTERVIENT EN SECONDE POSITION...**

**I** 1 apparaît dans notre étude compa­rée aux résultats obtenus ailleurs (Dr. STRAUS à Vitry)3 que dans plus de 50 % des cas, le professionnel de Secteur est informé de l'existence sup­posée de mauvais traitements, par l'éco­le (27 % dans l'étude de Vitry), pour 22 % par le voisinage et 13 % par les structures de protection locale (38 % à Vitry).

L'Assistant Social de Secteur n'est donc pas à la source de l'information, mais intervient en seconde position ce qui, comme nous le verrons par la suite, aura de lourdes conséquences.

Cette constatation va être corro­borée par une autre observation : sur 14 familles signalées aux professionnels de Secteur, ceux-ci n'en connaissent que 7.

Pourtant, dans notre étude, *à* au­cun moment l'Assistante Sociale qui connaissait la famille à la suite d'aides financières, ou autre, n'a pris conscience du risque que courait un enfant. L'in­formation est donc toujours venue de l'extérieur.

Cette observation ne se retrouve pas dans l'étude de Vitry où dans 11 cas, le professionnel qui connaissait la famille a pris conscience du risque dont 6 fois à la suite d'une visite systémati­que de PMI sur avis de grossesse et 5 fois à la suite d'une demande d'aide ou de secours.

Notre étude se situe à une pé­riode et dans un département où les visites systématiques PMI se font rares et sont généralement remplacées par des mises à disposition. On assisterait donc au développement d'une cécité du Service Social de Secteur en matière de prévention de la petite enfance.

**L'INTERVENTION SE FAIT DANS UN CONTEXTE DEJA MODIFIE**

L'Assistant(e) Social(e) de Secteur intervient la plupart du temps après une autre institution et cette dernière, aux dires des professionnels, a parfois eu, lors de son intervention, des réactions qui peuvent contrarier la reprise de l'ac­tion par le Service Social.

Nous retrouvons d'abord la démis­sion ou l'absence d'implication d'un CMPP ou de l'ASE, parfaitement au courant de la situation, mais qui ne prennent aucune initiative sous prétex­te de ne pas rompre leur relation avec la famille.

C'est aussi l'hôpital qui parfois se contente de faire un constat sans chercher plus loin.

L'affolement ensuite, tant de la part de la PMI que des écoles. **Il** nous faut nous attarder sur cette dernière institu­tion dans la mesure où dans notre etude le professionnel intervient une fois sur deux à la suite d'une information de l'école. La présentation des faits et les exigences de cette institution vont être largement influencées par la probléma­tique spécifique et les fonctions offi­cielles et cachées de celle-ci.

En effet, officiellement l'école a pour rôle technique d'assurer la trans­mission d'un patrimoine culturel.

Un enfant maltraité parce qu'il est perturbé et donc instable, travaillant peu ou mal, en grosse demande affective, souvent malpropre... menace ce projet et directement la bonne marche de la classe ainsi que l'équilibre de l'ensei­gnant particulièrement mis à l'épreuve par le côtoiement quotidien avec ce type d'enfant.

La logique d'une telle institution

se combine souvent d'une incompré­hension de ce que sont les familles défa­vorisées ou les populations immigrées. Incapable de prendre du recul, elle cède à la panique et demande une « éva­cuation » rapide de l'enfant vers une filière spécialisée ou un placement, s'il présente de réels traumatismes.

Dans ces conditions, l'efficacité de l'Assistant(e) Social(e) de Secteur sera jugée à sa capacité de placement.

Cette logique conduit ainsi l'insti­tution à prendre des décisions « à chaud », sans concertation avec les pro­fessionnels du Secteur auxquels on reproche de ne pas faire leur travail de placement.

L'institution ne mesure pas non plus les conséquences de ses choix en matière de moyens, comme par exem­ple l'intervention de la Bade des mineurs, pas toujours bien préparée.

Le fait d'intervenir après, place le professionnel de Secteur dans une situation déjà modifiée pas toujours dans un sens favorable à son action : comment a-t-il été présenté par l'insti­tution précédente et dès lors, comment est-il attendu et vécu par la famille ?

Si l'école ou la PMI ont parlé de placement, l'Assistant(e) Social (e) risque d'être dès le départ identifié(e) à un « flic » et inclus(e) dans un proces­sus répressif. Si, au contraire, l'institu­tion a laissé planer une incertitude, la famille va s'installer dans l'anxiété et rester sur la défensive. Il faudra que le nouvel intervenant fasse un long et dif­ficile travail d'approche et de sécurisa­tion qui aurait pu être atténué.

Ainsi, cette intervention en se­cond n'est pas maîtrisable en dehors d'une concertation préalable avec les institutions qui traditionnellement in­forment le professionnel de Secteur.

**STRATEGIES DEFENSIVES DES FAMILLES**

Le professionnel de Secteur fait donc irruption dans la famille alors que celle-ci, à la différence d'autres si­tuations, ne demande rien. Nous obser­vons dès lors l'apparition successive d'attitudes diverses.

Il y a d'abord la réaction violen­te dès qu'on aborde le problème des mauvais traitements sur l'enfant, avec en filigrane l'accusation de vouloir l'enlever.

A la pratique de l'intimidation qui peut aller jusqu'à la menace de mort, peut succéder le chantage de ce père menaçant de renvoyer toute la famille dans son pays d'origine pour se soustrai­re à l'enquête.

***Enquête***

Cette agressivité peut se muer en­suite en tentative de séduction/corrup-tion avec « invitation à dîner... ».

L'autre volet du système défensif familial consiste en l'absence de coopé­ration, voire la complicité du conjoint qui défend l'auteur des violences, ten­tant ainsi à tout prix de préserver la fiction d'une famille ou du moins son rêve.

Mais, ce qu'on observe le plus souvent, c'est le refus de parler des violences. Dès que le professionnel tente de comprendre, la personne se rétracte, résiste, se réfugie dans le si­lence ou détourne la conversation.

Cette difficulté à verbaliser déno­te une forte culpabilisation, nous nous retrouvons alors devant toute une pro­blématique du silence à laquelle il nous est difficile de résister dans notre volon­té de meubler le vide, le manque, tou­jours difficilement supportable et peu gratifiant, car comment aider une per­sonne malgré elle ?

D'autres, par contre, parlent trop facilement de leur violence, sans limite

ni retenue, ni culpabilisation.

La violence est ici banalisée, elle fait partie de l'univers mental de l'indi­vidu voire de son plaisir pathologique. Le dialogue devient impossible.

Ces défenses familiales nous plon­gent dans le plus grand trouble et ce d'autant plus fortement quand les per­sonnes nous sont inconnues.

~-~

**UNE SITUATION A HAUT DEGRÉ D'INCERTITUDE**

Nous avons déjà observé dans notre « échantillon », qu'une famille sur deux n'est pas connue par l'Assis-tant(e) Social(e) de Secteur au mo­ment olt lui parvient le signalement concernant les violences.

De plus, cette information est parfois anonyme et presque toujours sans preuve, « on travaille sur des faits rapportés, rien n'est clair, constaté, la situation est délicate ».

Délicate, en effet, car le profes­sionnel doit éviter de bloquer les per­sonnes par une intervention brutale, en l'absence de preuve, elles sont « présu­mées innocentes ».

Comment prouver la réalité d'un fait et en 'saisir les causes afin d'entamer une intervention dans de meilleures conditions ?

Il nous faut trouver une façon d'entrer en contact, obtenir la confiance nécessaire aux « confidences » qui res­pecte les principes déontologiques du travail social. Tactique souvent ambiguë et intuitive, surtout quand on ne connaît pas la famille, car il est difficile de par­ler ouvertement de la raison de cette visite.

Il faut « ruser », trouver un pré­texte, « tourner autour du pot », ne pas. brusquer.

L'incertitude concerne non seule­ment les faits, y a-t-il ou non violence, mais aussi leur(s) auteur(s), car rares sont les personnes qui admettent spon­tanément des actes de cette nature.

A la culpabilisation des personnes s'ajoute la barrière du langage dans les familles immigrées combinée au mode de vie et à une culture auxqûels nous n'avons pas toujours accès par manque d'information : qui est responsable de l'enfant, comment s'exerce l'autorité.. ?

Les violences sur enfant sont à l'évidence l'indication d'un malaise, mais lequel ? et pour qui, puisque des actes que nous jugeons dommageables pour l'enfant font parfois partie intégrante-de la culture familiale.

Et puis, le lancinant « que faire », à quel moment intervenir pour imposer quelque chose, sur quels critères, avec sans cesse la crainte de prendre de mau­vaises décisions.

« On court toujours le risque de se tromper quelles que soient les solu­tions retenues, car il y a une grande difficulté à évaluer le danger couru par l'enfant tout en se préservant les moyens d'une intervention positive ».

Ce qui domine, c'est bien l'incer­titude et le flou qui renvoient en défi­nitive à la position qu'occupe ou que souhaite occuper l'Assistant(e) Social(e) de Secteur.

***Enquête***

**UNE SÉRIE DE QUESTIONS SUR NOTRE PRATIQUE...**

Cette situation de mauvais traite­ments fonctionne comme un révélateur

des contradictions du travail social com-

me celles du Travailleur Social lui-même. La logique d'intervention du. profession-

nel de Secteur procède d'un double

mouvement : recherche de la preuve, voire dans les cas extrêmes, un signale-

ment avec la perspective de protection de l'enfant et d'aide à long terme sur la personne de l'auteur.

L'autre contradiction mise en évi­dence à cette occasion, concerne ce que voudrait être le Travailleur Social avec son écoute et sa compréhension des conditions de vie difficiles de ces per­sonnes, rapidement assimilées à des victimes et son mandat de protection de l'enfant qui l'oblige à ne pas s'arrêter à ce genre de considération, revenant à poser subsidiairement la question de la place de l'enfant dans notre interven­tion.

Tout le monde décide pour lui, alors que son . devenir est en jeu. L'As-sistant(e) Social(e) étant le plus souvent l'interlocuteur des parents, les enfants ne sont vus qu'à travers le discours des adultes.

Comment écouter l'enfant, entrer en communication avec lui et où ?

Le professionnel de Secteur peut-il être polyvalent dans la famille ?

Y a-t-il nécessité de dissocier les interventions et donc de travailler à plusieurs intervenants dans ce type de situation avec un interlocuteur privilégié pour chaque membre de la famille ?

Et puis, comment protéger l'en­fant ? L'intervention de l'Assistant(e) Social(e) n'est pas neutre, comment contrôler les pressions qui peuvent s'exercer sur l'enfant à la suite de notre intrusion dans la famille ? Quels moyens avons-nous ?

Le professionnel de Secteur est ainsi renvoyé en permanence à la duali-

té de sa fonction d'agent de normalisa­tion-protection auquel s'unit et s'oppose

une fonction d'aide et de compréhen­sion quelles que soient les responsabilités des personnes en cause.

Comment articuler les deux, quel rôle acceptons-nous de jouer et dans quelles limites ? Pour répondre à ces

questions, il faut, à mon sens, connaître ce qui se joue en nous-mêmes au mo­ment où nous sommes impliqués dans de telles situations.

**UN ROLE ET UN MANDAT QUI NOUS RENVOIENT A UNE SÉRIE DE QUESTIONS SUR NOUS-MEMES**

Fondamentalement, ce type de si­tuation pose la question de nos capacités d'exister face à la menace des parents capables de (re) tourner leur violence contre l'enfant mais aussi contre le Tra­vailleur Social.

Cette violence de l'autre est un test pour soi, un révélateur de soi. Que sommes-nous prêts à accepter, jusqu'où nous compromettre pour l'éviter ?

Si nous sommes interpellés dans notre corps, nous le sommes aussi dans nos valeurs et nos limites : qu'est-ce qu'on admet comme violence sur l'en­fant?

Ceci nous renvoie à nos propres définitions concernant les normes (édu­catives ou autres), les solutions accepta­bles (après tout un placement peut aussi bien nuire à l'enfant que le maintien au foyer), nos attentes gratificatrices (avons-nous « envie » de travailler dans cette famille, avec cette personne...), et enfin, notre appréciation de la responsabilité des personnes en cause.

Notre « compréhension » des conditions de vie ou d'enfance des au­teurs de mauvais traitements nous fait les considérer comme des victimes au­tant que l'enfant. Ne cautionne-t-on pas quelque chose ?

De même nous pouvons « corn-

prendre » la violence réactionnelle d'un parent fatigué, exaspéré, et pourtant il nous faut poser la question : sur qui tombent les coups ? Ceux-ci sont tou­jours fmalisés, il n'y a pas de démocratie des victimes. La violence familiale n'est pas distributive au sens où tous les en­fants la subiraient, mais orientée sur la même personne, sélective comme nous avons pu le montrer dans la première partie de cette étude en parlant pour l'enfant maltraité d'enfant cible.

Et cette violence des Outres nous renvoie irrémédiablement à nous-mêmes, à nos pratiques, à nos « petites tyran­nies » sur nos enfants en nous invitant à nous poser la question : sur qui je crie, sur qui je frappe chez moi ? Et pourquoi ?

Le professionnel de Secteur inter­vient donc dans des conditions difficiles sans toujours pouvoir contrôler la si­tuation, notamment parce que d'autres sont intervenus avant lui, avec leur logi­que, souvent contradictoire à celle que tente de mettre en œuvre le Service Social.

Situation floue aussi, où acquérir une conviction se heurte aux stratégies défensives des parents et nécessite des contorsions tactiques de la part du pro­fessionnel, quand elle ne révèle pas tou­te. une série de contradictions, internes à la profession et à soi-même parfois angoissantes.

Pour se repérer et travailler dans ce contexte, il semble dès lors nécessaire d'engager et d'articuler une série de dé­marches complémentaires.

***Enquête***

**UNE INTERVENTION COMI3INEF. AUPRLS DES INSTITUTÏb**

**ET DANS LA FAMILLE**

***A court terme, l'Assistant(e) Social(e) de*** *Secreun ,e irorr .e devant* ***un double impératif : contenir la demande pressante*** *ditliencntion en* ***provenance de l'informateur des mauvais traitements,*** *engsi.; er avec* ***prudence un dialogue avec une famille souvent inconnue.***

**RESPONSABILISATION
  
DES I**NFORMATEURS

Nous avons déjà indiqué que sou­vent les professionnels de Secteur étaient vécus par les institutions, et donc

présentés aux familles, comme des agents répressifs de signalement et d'enquête: A cela s'oppose la logique de l'As-sistant(e) Social(e) consistant justement

à ne pas préjuger de la culpabilité des personnes impliquées et par conséquent à tenter d'acquérir avant toute action une conviction sur la nature et le risque encouru par- l'enfant.

De par sa fonction et sa déontolo­gie, ce professionnel n'a d'autre moyen de se forger une opinion que par le dialo­gue et doit donc s'appuyer sur la mise en confiance et l'absence de jugement porté à priori sur les personnes.

La mise en place d'une telle rela­tion implique de ne pas être identifié dès le départ comme un agent de répres­sion, ce qui ne signifie pas taire son mandat de protection de l'enfance, mais le ramener au second plan afin de pré­server la relation avec la famille, quand on la connaît, ou l'acquérir quand on ne la connaît pas.

Dans cette perspective, il serait souhaitable, pensent certains profession­nels, que les institutions à l'origine de l'information assument la responsabilité du travail de preuve, voire du signale­ment.

Cette différenciation des rôles

représente une idée séduisante, mais

connaissant la manière dont les institu­tions fonctionnent ou réagissent face

aux mauvais traitements, il semblerait

plutôt nécessaire d'engager un dialogue préalable avec elles pour construire une appréciation de la situation qui soit moins marquée des angoisses de l'infor­mateur.

**DÉDRAMATISATION, TEMPORISATION ET ROLE D'ANIMATION DU PROFESSIONNEL DE SECTEUR**

Dans cette perspective, il appar­tiendrait à l'Assistant(e) Social(e) de Secteur de jouer un triple rôle.

D'abord celui de la dédramatisa-tion. Parce que ce professionnel est da-

vantage à l'écoute des familles défavo­risées, sans être impliqué dans leur quotidien, il peut mieux remettre les choses à leur place, resituer certaines pratiques éducatives dans leur contex­te culturel et familial ce que n'a pas toujours tendance à faire l'école.

Cette relativisation de certains comportements ne doit pas nous con­duire à renoncer à toute intervention, sous prétexte de différences et de respect des cultures. Prenons l'exemple des po­pulations transplantées en France. Dans leur société d'origine, ces personnes peuvent avoir des comportements que nous qualifierions de violents, mais qui dans leur contexte s'intègrent dans des valeurs sociales, des rites de marquage ou de correction, des habitudes qui se trouvent régulées par des mécanismes spécifiques à leur organisation sociale et à leurs coutumes. Ces comportements sont à replacer dans un système de vie qui dispose des outils de régulation né­cessaire.

En France, tout ce système de protection se déconstruit, il n'y a plus de sécurité pour l'enfant, parce que celle-ci n'est plus portée par toute une société. Dès lors, accepter cette violence comme part de culture, en l'absence des mécanismes protecteurs de la société traditiônnelle dans laquelle elle s'insérait, constitue à mon sens un danger.

Dans ces conditions, avoir une action dédramatisante à l'égard des ins­titutions concernant certaines pratiques « éducatives » en vigueur dans les famil­les doit aussi s'accompagner d'un projet d'intervention qui sécurise l'institution et pose concrètement les limites qui sont

celles de la société d'accueil.

Ce projet vise à la fois la famille, ce qui va y être fait, mais aussi à obtenir la collaboration des institutions (école, **PMI,...)** tout en plaçant le professionnel de Secteur dans un rôle d'animateur principal de l'intervention pour conser­ver la maîtrise de la démarche et l'orien­ter selon une logique propre au Service Social.

L'action qui se met ainsi en place combine des moments de temporisation, de recherche de solutions concertées, d'orientation vers des expériences d'in­terventions diversifiées et articulées im­pliquant différents partenaires **(CMPP, PMI,** assistantes maternelles, école, etc.).

Assuré de ses arrières afin que des actions « intempestives » ne soient pas engagées, le professionnel de Secteur peut dans le même temps entamer son action auprès de la famille.

**L'URGENCE... D'ETRE PRUDENT**

La famille est-elle connue ou non ? Suivant le cas, la rencontre s'en trouvera facilité ou compliquée.

Quand la famille est connue et qu'existe une relation de confiance, il paraît souhaitable d'aborder franche­ment la raison de notre venue, sans forcément invoquer le mandat, et ce malgré les craintes du professionnel de se voir fermer la porte au nez ou que la famille ne se réfugie dans le plus grand mutisme ; dans bien des cas, les person­nes ne sont pas dupes et savent très bien le sens de cette visite.

Parfois, on assiste même à un véri­table soulagement de la part de l'auteur de violence qui peut enfin parler à quel­qu'un, vider son trop plein de rancœur, de fatigue, de désespoir.

Le problème se complique quand la famille est inconnue. Dans cette si­tuation, il semblerait nécessaire de s'ap­puyer sur le mandat et éventuellement un signalement écrit, mais dans tous les cas la prudence s'impose.

L'enfant étant devenu le sujet central de la famille, toute atteinte à sa personne angoisse l'environnement, à défaut d'angoisser les parents. Le Tra­vailleur Social qui partage, au même ti­tre que les autres, les valeurs fondamen­tales du système, ressent cette anxiété d'autant plus que son mandat **PMI** l'incite à la vigilance et à la responsabilité

dans ce domaine.

***Enquête***

Pourtant, la déontologie profes­sionnelle impose un devoir de modéra­tion, à la fois vis-à-vis de nos propres réactions, mais aussi à l'égard de celles des autres. L'Assistant Social ne peut agir dans la précipitation, sans un mini­mum d'enquête, en accusateur car ce serait prendre le risque d'empêcher l'instauration d'une relation de confian­ce avec la famille.

Cette approche prudente s'appuie aussi sur un double postulat qui envisage le problème dans sa globalité familiale et considère que l'enfant, même maltraité, dans « certaines limites », est mieux chez lui que placé.

Prendre le temps d'évaluer la si­tuation présente des risques pour l'en­fant, aussi faut-il parvenir à s'assurer ra­pidement de sa relative sécurité.

Celle-ci peut s'apprécier en fonc­tion de l'existence ou non d'un parent capable de protéger l'enfant, ou par l'âge de ce dernier, car il est probable qu'un pré-adolescent possède plus de moyens de défense.

Reste que cet a priori de vouloir évaluer plus en profondeur le danger avant de prendre des mesures, avec la volonté d'améliorer la situation familiale, peut au contraire conduire à une dégra­dation plus sérieuse de celle-ci.

A l'Assistant(e) Social(e) de Sec­teur d'apprécier, souvent intuitivement, le risque immédiat tout en se donnant une stratégie d'évaluation un minimum rationnelle. Exercice délicat.

**LES MOYENS DÉTOURNÉS DE LA PREUVE**

Quand on ne connaît pas la famil­le, il nous faut un prétexte pour y entrer et nous faire une conviction tout en pré­servant les chances de développer avec les personnes une relation de confiance pour l'avenir.

Ce motif peut être fourni par les tâches **PMI** ou la « découverte » d'une faille dans les obligations légales (absen­téisme scolaire ou non scolarisation...), s'appuyer sur des problèmes financiers ou le dépassement d'une mère concer­nant ses tâches domestiques ou ses en­fants, par la mise à disposition d'une Travailleuse familiale qui en même temps qu'elle aide la mère dans ses tâches joue un rôle secondaire « d'ob­servatrice » de la vie familiale.

Stratégie machiavélique diront cer­tains, en fait simple présentation de ce que nous faisons spontanément dans

nos interventions, seulement il est plus difficile d'admettre et de dire les choses que de les faire en les taisant.

Alors, ayons l'honnêteté d'assumer nos contradictions, la seule défense à nos risques de manipulation étant notre conscience des limites et le droit des personnes à nous fermer la porte.

Notre fonction est en partie celle de la contrainte, de l'enquête, de la preuve, simplement notre spécificité est d'utiliser des moyens détournés pour arriver à une conviction et de toujours respecter les personnes en ne les plaçant jamais en position d'accusés, principes élémentaires de notre déontologie pro­fessionnelle.

Ceux qui verront une violence douce ou du cynisme dans nos inter­ventions doivent aussi, avant de con­damner, prendre en compte l'existence d'un adulte ou d'un enfant en détresse.

**COMPRENDRE SANS EXCUSER**

Si les Assistant(e)s Social(e)s sont prêts à comprendre l'auteur des violen­ces, ils/elles ne peuvent négliger la mise en place de stratégies de protection in­termédiaire pour l'enfant.

Ces systèmes passent par la con­fiance, la compréhension sans l'excuse, le placement temporaire si nécessaire, en déculpabilisant et en préservant les liens parents-enfants pour que ce dernier puisse revenir dans de bonnes conditions et que ses parents sachent l'accueillir et l'accepter.

Cela passe aussi par l'absence de distinction faite entre mauvais parents et bons enfants, ne pas jouer sur la rup­

ture ou le rapport de force entre les deux, ne pas intervenir dans les rivalités en prenant ouvertement parti, notre rôle étant plutôt de parvenir à un com­promis pour que la famille fonctionne à nouveau de façon moins cahotique ce qui passe par une écoute des parents et une absence de préjugés accusateurs.

C'est enfm tenter d'entrer en contact avec l'enfant quand c'est possi­ble pour lui dire qu'on est là pour le protéger avec toujours cette crainte du danger qu'il court peut-être, que nous soyons par notre simple interventôn un facteur de colère que les parents retournent contre lui.

Ceci repose le problème évoqué précédemment de l'évaluation du risque que nous prenons pour l'autre dans les premiers moments de notre intervention. C'est pourquoi, nous devons clairement signifier aux personnes les limites et les conséquences possibles de leurs actes (retrait de l'enfant), que tout n'est pas permis.

**PROTÉGER ET SE PROTÉGER**

Concernant la protection de l'en­fant, il nous faut parvenir à le situer dans l'imaginaire du parent, comprendre ce qu'il représente pour lui, ce qui est en danger. Ainsi, pour une mère surchargée de travail et qui s'acharne sur un des enfants, nous pouvons faire tout un tra­vail de soutien pour la déculpabiliser par rapport au « ras le bol » qu'elle ressent, lui faire comprendre que c'est normal, par moment, d'être saturée et qu'elle n'est pas pour autant -une= mau•vaise.. mère.

Quant aux familles étrangères, qui, représentent 44 % de notre groupe d'é­tude, il nous faut comprendre la spécifi­cité d'une intervention dans une autre culture, ce qui suppose d'avoir une in­formation sur les modes de vie et en tenir compte dans nos interventions.

Pour des personnes avec lesquelles existe une barrière du langage, mais aus­si celle des croyances, on peut se poser concrètement la question de la crédibili­té de notre aide.

Que pouvons-nous comprendre de cette femme qui croit fermement que l'esprit de son enfant mort est passé dans celui de sa fille qu'elle maltraite aujourd'hui pour l'en faire partir ? Un marabout ferait peut-être mieux l'af­faire qu'un(e) Assistant(e) Sociale) ; mais pouvons-nous cautionner de telles pratiques ?

Chez les Antillais, le retour de l'enfant au pays, chez les grands-parents par exemple, ne signifie pas l'existence de mauvaises relations parents-enfants, mais représente quelque chose de « normal » puisque le fait migratoire entre la France et les Antilles constitue une donnée de l'existence Antillaise dont l'origine est un produit de l'his­toire spécifique de ce peuple dominé par un autre.

Cette pratique migratoire transfor­mée en fait culturel respectable a pour­tant un prix pour les enfants et les adul­tes, ces déplacements interrompant certains processus identificatoires qui ont besoin de repères stables pour se mettre en place.

L'Assistant(e) Social(e) de Secteur a un devoir de pédagogie éducative qui éclaire les personnes sur les conséquen­ces de leurs actes.

Le risque existe que notre inter­vention fausse certaines relations pa­rents-enfants que les adultes se sentent surveillés et perdent leurs réactions ha­bituelles, qu'ils ne s'autorisent plus à se comporter selon leurs traditions.

Perdant leurs repères, ils se retrou­vent perdus tout comme leurs enfants qui vont alors essayer d'aller toujours plus loin dans les provocations pour tester les limites, repérer la loi et les règles qui régissent ce nouvel environne­ment. Par son intervention protectrice le professionnel de Secteur peut-modifier l'équilibre ainsi que les mécanismes d'adaptation d'où la question : comment préserver le système défensif, culturel et familial, tout en favorisant la prise en

compte d'une autre réalité qui est celle du pays d'accueil ?

La protection ne concerne pas seulement l'enfant ou l'adulte, mais aussi le Travailleur Social parfois con­fronté à la violence de l'auteur.

Si le Professionnel peut écouter, voire servir de défouloir symbolique, au-delà d'une limite c'est sa propre personne qui est en cause.

Dès lors, qu'est-ce qui protège le mieux, la référence au statut, la fer­meté des mises en garde et comment se comporter avec la personne ?

Ainsi, ce type de situation parti­culièrement lourd et complexe demande un fort engagement et provoque de for­tes tensions ; on y subit des pressions sociales contradictoires qu'un(e) Assis-tant(e) Sociale) de Secteur peut diffi­cilement assumer toujours seul(e).

**RÉDUIRE L'INCERTITUDE,**

**LE RISQUE ET LA RESPONSABILITÉ**

Dans leur majorité les profession­nels de Secteur recherchent le travail en équipe comme moyen de réduire leur incertitude et leur responsabilité dans ce type d'intervention.

Ce travail en collaboration avec d'autres intervenants (médecin, **PMI, CMPP,** scolaire...) doit permettre d'évi­ter de grosses erreurs= d'approfondir l'analyse en s'appuyant sur des compé-

***Enquête***

tences différentes, de confronter les arguments et les observations concer­nant l'enfant et sa famille dans les différentes situations de leur vie afm d'aboutir à des solutions tenant comp­te des différents aspects du problème.

De ces synthèses sortent des orien­tations d'action où la responsabilité est prise en commun, ce qui soulage le pro­fessionnel de Secteur qui ne se sent pas toujours la force ni la compétence pour assumer seul de telles situations, et en même temps cette association responsa­bilise, au sens d'impliquer, les différents intervenants potentiels.

Cette aide contribue à réduire l'anxiété de l'Assistant(e) Social(e) tout en lui permettant de mieux évaluer les risques.

Reste que l'aide du service ou d'une équipe n'est pas toujours possible dans des situations extrêmes et que l'on assiste parfois à des refus déguisés de collaboration tant ce type de situation est lourd.

Enfin, la liaison avec les interve­nants, actuels et passés, doit permettre de connaître le travail déjà effectué sur cette famille, de mieux évaluer le danger et parfois d'orienter nos techniques de prise en charge.

Ceci nous amène à poser la colla­boration avec d'autres intervenants com­me un impératif.

***Enquête***

**D**ès lors, comment faire pour que l'Assistant(e) Sociale) de Secteur n'assume pas seul(e) la totalité de la prise en charge et plus fondamentalement quelles sont les conditions pour qu'une telle démarche soit menée de façon con­certée et coordonnée avec d'autres inter­venants ?

**FAIRE « SAUTER » LES ENTRAVES A L'ACTION COODONNÉE**

Nous avons déjà souligné les lo­giques divergentes existant entre les dif­férentes institutions qui interviennent auprès des familles et des enfants (éco­le, PMI, ASE, CMPP, Services Sociaux).

Cette difficulté de coordination a pour origine la connaissance et la foca­lisation spécifique de chaque institution sur un aspect du problème ou de l'indi­vidu qui la concerne quand ce n'est **pas**

la concurrence des intervenants, chacun tentant de nouer à son profit une allian­ce privilégiée avec un des acteurs de la famille. Parfois, au contraire, c'est la famille qui « manipule » les Travailleurs Sociaux pour les jouer les uns contre les autres.

Dans ces conditions, chaque ins­tance se fait l'avocat de son client, cha­cun estime avoir raison de son point de vue et les rapports inter-institutionnels se détériorent.

Cette difficulté de parvenir à un processus de fonctionnement articulé fait que nous devenons inopérants et que chaque intervention se contrarie.

L'impératif d'une action concer­tée, coordonnée et rigoureusement me­née pour éviter ces dysfonctionnements. suppose un effort des partenaires pour qu'ils renoncent **à** la défense corpora­

, tiste d'une aire d'influence et envisagent

leur collaboration en terme de compé­tence, d'apport d'observations et d'unité d'action dans le cadre d'une unité de projet.

**RECHERCHER UNE UNITE DE PROJET**

Dans notre étude, la moitié des signalements de mauvais traitements provenait de l'école.

Le Secteur est • donc amené à se confronter souvent avec cette institu­tion et à tenter de collaborer avec elle, ce qui n'est pas toujours aisé comme en témoigne l'exemple qui va suivre et qui fait suite à une décision de travail en collaboration.

Dans le cadre de l'intervention globale, la tâche des enseignants avait été définie, en accord avec eux, comme une assistance dans l'observation d'un enfant dans son milieu scolaire et leur participation aux réflexions le concer­nant.

Il leur avait été demandé de ne pas marginaliser cet enfant par un traite­ment ou une surveillance particulière (ne pas le déshabiller tous les matins pour examiner s'il avait des traces de coups...).

En fait, dans le cas présent, com­me parfois dans d'autres exemples, l'éco­le s'est révélée incapable de tenir ses engagements et d'adopter une attitude qui soit autre chose que le rejet... ou la surprotection de l'enfant maltraité.

Comme ces jeunes sont souvent perturbés et en difficulté scolaire, l'é­cole devient très vite menaçante et dé­valorisante à leur égard, elle met à

UNE STRATI:GIE D'INTERVENTION :

LA COLLABORATION PLURIE ISCIPLINAIRE

***Nous avons pu montrer dans une autre partie de l'étude qui ne fait pas l'objet de ce dossier que la violence, n'impliquait pas les seuls enfant et auteur, mais que dans bien des cas, le conjoint avait une responsabili­té indirecte.***

***Il devient dès lors nécessaire de penser l'intervention en terme d'action. familiale si nous voulons avoir une chance de faire évoluer la situation.***

***Cette globalisation signifie aussi l'occasion pour chacun des mem­bres de la famille de bénéficier d'une écoute, voire d'un interlocuteur privilégié.***

l'écart, punit, exhibe ; aucun effort n'est fait pour comprendre et intégrer ces enfants, mais au contraire tout s'acharne à leur assignation dans l'es­pace du mauvais exemple, du mauvais enfant désigné comme modèle à ne pas suivre.

Les enseignants sont parfois inca­pables de comprendre l'existence de la différence culturelle, de percevoir le ter­rorisme qu'ils exercent sur des parents et des enfants et en quoi leur interven­tion entrave considérablement ou détruit ce que d'autres intervenants sociaux mettent en place par ailleurs.

La coopération entre différents acteurs exige donc, qu'au-delà d'un accord de principe pour collaborer, on arrive à une unité sur la façon de tra­vailler, le contenu du projet, ce qui im­plique tout un travail préalable d'in­formation et de débat sur la forme et le contenu d'une intervention pour mauvais traitement et les garanties de non divul­gation d'information.

**EXPERIMENTER DES SOLUTIONS INTERMÉDIAIRES**

L'école réagit souvent par une demande de placement ou de déplace­ment de l'enfant vers une structure spé­cialisée.

Or, le placement, s'il peut tempo­rairement permettre aux différents ac­teurs familiaux de « souffler », éloigne le danger et rassure tout le monde, sans rien régler sur le fond.

Pour ne citer que quelques exem­ples, en sachant que le problème est beaucoup plus complexe, on peut crain­dre que dans certaines situations ne s'o­

père un déplacement des formes visibles de violence vers des formes plus insi­dieuses ou tout simplement un dépla­cement des mauvais traitements sur un autre enfant.

Autre chose, au moment des retours périodiques, quand ils existent, les violences peuvent reprendre comme on le constate parfois, lorsque les en­fants rentrent de leur week-end familial détériorés ou très angoissés au moment de partir passer la fin de semaine chez leurs parents.

Placer ne suffit donc pas, il y a tout un travail *à* faire dans l'intervalle avec les différents acteurs.

Au professionnel de Secteur de proposer et faire admettre la nécessité de solutions intermédiaires tout en étant conscient des limites des formules actuelles (recours à une travailleuse familiale, assistante maternelle etc...) et qu'il faudrait dans ce domaine faire un sérieux effort de réflexion et d'initiati­ve. Cette prévention-accompagnement reste à inventer.

Reste que ce qui peut être mis en place à un moment donné n'est que transitoire et qu'il nous faut constam­ment suivre les évolutions et nous adapter.

**ORGANISER LA PRISE EN CHARGE ET ASSURER LE SUM COORDONNE:**

**UNE TACHE DIFFICILE...**

**MAIS INDISPENSABLE**

Concernant l'aide à laquelle ont eu recours les Assistantes Sociales de notre étude dans leur intervention, nous observons les résultats suivants

***Enquête***

* Prise en charge personnelle

de la famille 4

* Suivi ou collaboration avec
    
  structure psy.

**(CMPP,** pédo-psychiatre) 5

* Prise en charge par

une bénévole **1**

* Placement

(long, semaine, journée) 6

* AEMO ou EMO 5

Ainsi, sur 21 interventions, 16 ont structuré ou mis en place une double, voire une triple action. C'est dire que ce qui s'impose c'est bien l'organisation et le suivi de la prise en charge, en colla­boration avec d'autres structures, ce qui appelle quelques questions.

Par exemple, diriger un enfant ou un parent vers une structure soignante, type CMPP, pour une thérapie, n'a pas toujours les effets escomptés.

Si cela tranquillise le professionnel de Secteur de savoir l'enfant ou le parent suivi, quelle efficacité y a-t-il quand n'existe pas de réelle volonté de s'en sortir, que les personnes viennent là « pour faire plaisir », mais collaborent en définitive assez peu. Comment moti­ver ces personnes ?

Autre exemple. Dans le cadre d'une AEMO ou EMO, la prise en charge peut se faire par des visites alternées de l'Assistant(e) Social(e) et de l'éducateur, puis progressivement, à la demande.

Faut-il répartir les rôles dans l'in­tervention, à l'Assistant(e) de répondre aux besoins matériels et à l'éducateur de se centrer sur l'enfant maltraité ?

Si tel est le cas, il y aurait absolue nécessité pour le professionnel de Sec­teur de conserver la confiance de la

19

C/9 FST fA *rlA,201/E-\_. \_*

*ALoRS GuC ,*

*PbuRquo/* ES *7-G~ ,*

*47rEND UiYE S5CONbE GCIC . . . PouR R9RGER.*

**Enquête**

*/V1NR HA HR ! ZuC ST P~9S UN GARÇON 841491Z0*

0 O

*III 11(1(11 IIIIIIIIII@i*

famille, car si l'éducateur ne s'occupe que de l'enfant maltraité, il y a toujours des risques de déplacement du problème sur un autre enfant de la fratrie.

L'Assistant(e) Social(e) doit pou­voir assurer une écoute et un suivi global de la famille pour prévenir un tel phéno­mène.

Comment exercer cette « surveil­lance » sinon en préservant la confiance avec les personnes ?

Concernant un placement nous avons pu observer l'existence d'un risque de dégradation des rapports parents-enfants. Les parents peuvent progressi­vement cesser d'aller voir l'enfant car ils ne supportent pas de ne pouvoir le re­prendre, parce qu'ils se culpabilisent ou encore parce qu'ils n'acceptent pas ce que l'enfant devient en dehors d'eux.

Ce peut être aussi l'enfant qui petit à petit se sent marginalisé de la vie familiale ou encore qui se détache de sa culture d'origine et la rejette, ou tout simplement soit angoissé au moment de ses retours car les causes des violences demeurent et n'ont pas été évacuées pendant son absence, mais simplement mises entre parenthèses.

Ainsi, un placement ne peut se réduire à un simple acte d'éviction sous peine d'échec, il faut l'accompagner d'une triple prise en charge au départ, pendant le séjour et aux retours.

Ce travail, l'Assistant(e) Social(e) ne peut l'assurer seul(e).

**LES TROIS PHASES DU SUIVI**

**D'UN PLACEMENT**

Chaque phase exige un travail spé-

cifique avec les différents membres de la

famille.

Préparer le départ peut signifier pour un parent toute une entreprise de déculpabilisation et pour l'enfant ce peut être la nécessité d'atténuer une déchiru­re et de le sécuriser par une ou des visites préalables sur le lieu de son placement.

Dans l'intervalle, il faut faire vivre ce placement, travailler avec l'enfant dans le lieu où il est, mais aussi avec la famille.

Or, trop souvent, les profession­nels de Secteur se désintéressent de cet­te période qu'ils considèrent comme n'étant plus de leur responsabilité.

Pourtant, cette phase est décisive. Si rien ne bouge dans les personnes, dans leur conscience et leur volonté de modifier leurs comportements, il est il­lusoire d'envisager qu'un retour de l'en­fant soit autre chose qu'une répétition du passé.

Comment articuler l'équipe d'éta­blissement et le professionnel de Secteur d'autant plus que ce travail avec la fa­mille demande temps et compétence, voire parfois un véritable maternage que le Service Social n'a pas les moyens d'assurer.

Mais aussi, comment motiver les parents à faire l'effort de comprendre et de se sortir de cette situation... voire de se soigner ?

Comment rétablir un contact, « guérir » une mère. de « son indifféren­ce » ou « apprendre » à un père qu'il peut laisser libre cours à la tendresse sans que sa position se trouve compro­mise, comment arriver à mettre des mots sur des sentiments, passer par autre chose que des coups, changer de corn-

portement et peut-être mettre en péril son identité pour une autre ?

Comment faire pour que le con­joint soit moins fataliste, qu'il prenne ses responsabilités, mais aussi que le couple se rende compte que ce n'est pas toujours dans le comportement de l'en­fant qu'il faut chercher l'origine des violences, mais dans l'histoire personnel­le des adultes et de leurs échecs passés et présents ?

11 y a là à l'évidence tout un travail d'accompagnement auquel l'Assistant(e) Social(e) de Secteur doit participer, mais en collaboration avec d'autres structures.

Enfm, préparer la famille au retour de l'enfant et inversement. Avec le temps et la distance les ressentiments peuvent s'estomper de part et d'autre, chacun être idéalisé, le retour attendu et souhaité.

Or, comme nous l'indique une autre partie de l'étude, plus de 40 % des violences surviennent dans les 3 mois après le retour de l'enfant dans la famil­le. L'enfant qui revient présente souvent en effet un comportement agressif-(rejet de la culture familiale, refus d'appeler sa mère maman...), voire régressif (pipi au lit, quête affective...) pouvant contri­buer à ce que les parents réagissent négativement. Ces derniers doivent donc être préparés aux difficultés qu'ils ris­quent de rencontrer, de même qu'il faut préparer l'enfant à son retour rendant nécessaire une liaison entre le Secteur et l'institution de placement qui soit autre chose qu'un échange de lettres de. temps à autre.

Le retour doit donc se faire avec précaution, évaluation et préparation,

2n

**Enquête**

sans négliger que dans des cas extrêmes, c'est au deuil qu'il faut préparer les dif­férents acteurs.

En effet, comme le souligne Michelle ROUYER4 « l'évolution des parents est trop souvent attendue dans le sens unique d'un réinvestissement positif de l'enfant ; or prendre en char­ge les parents, c'est souvent entendre non seulement leur ambivalence à l'égard de celui-ci, mais aussi leur rejet profond, leur désir d'éloignement, voire d'abandon ».

Position difficile à accepter et à défendre, tant persiste en nous la croyan­ce dans certains bienfaits de la famille d'origine.

Dans ces conditions, quel rôle doit jouer l'Assistant(e) Social(e) de Secteur ? Faut-il aider les parents et les enfants dans leur démarche de deuil et comment ?

Tout ce travail autour du place­ment et dans le suivi plus général de la famille constitue une forme de préven­tion des récidives qu'on ne saurait né­gliger si l'on veut accroître nos chances de réussite dans le domaine des violences familiales.

**UN AUTRE CADRE POUR L'ACTION** Les différentes démarches expo­sées peuvent-elles s'effectuer dans le ca­dre d'un Service Social de Secteur, bien souvent limité dans ses ambitions et ses moyens à n'être qu'un soutien matériel sans que parallèlement soit toujours recherché, ou possible, la collaboration avec d'autres Travailleurs sociaux ? Dès lors faut-il déléguer l'interven­tion à un service spécialisé entièrement

centré sur la problématique des mauvais traitements ?

A mon sens, il serait inefficace de reproduire la démarche classique c

un symptôme - un service, conduisant bien souvent à ne centrer l'intervention que sur un aspect du problème (l'enfant, le parent, l'aide fmancière, l'école...) alors que c'est bien sur l'ensemble de ses composantes qu'il faudrait intervenir si nous voulons avoir des chances de faire évoluer les situations.

Ce qui nous amène à envisager la question d'un Service Social qui pose nettement le problème de l'unité de projet et d'intervention autour d'une redéfinition du travail de secteur, voire

1. Revue de l'École des Parents,

octobre-décembre 1980.

1. SHORTER. *Naissance de la famille moder­ne.* Seuil. et Ph. ARIES. *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime.* Seuil. Col:

**Pninf**

du rôle que pourrait jouer la circonscrip­tion.

En effet, si cette dernière structu­re offre l'avantage de regrouper, en théorie, les différents Travailleurs so­ciaux, il nous faut bien constater qu'un maillon essentiel manque, celui des AS scolaires dans tout le secteur de la petite enfance alors que c'est l'école qui paraît être le principal . pourvoyeur de signale­ments de mauvais traitements.

Dans ces conditions, quels liens le service social de secteur peut-il en­tretenir avec l'école qui permette d'in­tervenir dans *ce* domaine ? On attend les propositions et les expériences...

1. *Les jeunes enfants victimes de mauvais traitements (1972-1974).* CTNERHI - STRAUS MANCIAUX.
2. *Mère morutière, mère meurtrière, mère mortifiée.* SOULS. — E.S.F., p. 160.

**Analyse**

**p**révu *à* l'origine, pour alléger la gestion des hôpitaux et la suppres­sion de la facturation par prix de journée, ce texte maintient malheureusement la pratique du prix de journée, et impose aux hôpitaux une comptabilité provi­sionnelle lourde et complexe.

Enfm, les directeurs d'hôpitaux. qui espéraient un allègement de la tutel­le voient arriver par la petite porte, la sécurité sociale qui aura son mot *à* dire dans la procédure budgétaire.

La réforme donne en effet aux caisses de sécurité sociale, la possibilité de convoquer devant des commissions qu'ils président, les directeurs des hôpi­taux.

S'agissant de la procédure budgé­taire proprement dite, les principales dispositions du décret concernent essen­tiellement la mise en place d'une nouvel­le comptabilité analytique et l'instaura­tion d'une dotation globale de finance­ment.

**UNE NOUVELLE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE :**

Parallèlement à la suppression par­tielle des prix de journée, le Ministère a tenu à modifier l'organisation interne des hôpitaux en ce qui concerne la pré­paration et la présentation des budgets.

Il s'inspire pour cela de la techni­que de « Direction participative par ob­jectif >>. Il s'agit pour l'hôpital de :

— diviser toutes les activités de l'établissement en centre de responsa­bilité,

par catégorie « logistiques D, « Médico-technique » et « cliniques », respectivement cela peut correspondre à

la cuisine, au laboratoire et à un service de médecine.

* désigner un responsable par centre de responsabilité, pour un « servi­ce clinique », c'est généralement le chef de service.
* discuter avec ce chef de service avec comme fmalité la fixation des moyens (agents, nombre d'analyses, ma­tériels, etc...) et de résultats qui sont déterminés par unité d'oeuvre (consulta­tions, nombre d'entrées, etc...).

Le total des moyens de tous les centres de responsabilité doit correspon­dre aux crédits de fonctionnement de la section d'exploitation du budget.

L'inconvénient de cette nouvelle méthode de prévision c'est d'abord la lourdeur de la procédure et ensuite la nécessité de remplir de nombreux ta­bleaux.

Enfm toutes ces nouvelles infor­mations vont permettre à la tutelle une meilleure approche des demandes des établissements et surtout mettre à jour des rentes de situations de certains hôpitaux ou services.

Le redéploiement tant préconisé par le Ministère pourra être réalisé sur une base autrement plus solide que celle qui existe actuellement.

**LA DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT :**

Deuxième volet de cette réforme, les recettes de l'établissement vont être globalement divisées en trois catégories :

1. Les produits divers, générale­ment qualifiés de recettes en atténuation et qui correspondent à la facturation des 'repas du personnel, aux accompa­gnants, aux ventes de déchets, etc...

A ce niveau, pas de changement.

1. Les recettes d'hospitalisation non incorporées dans la dotation glo­bale, il s'agit :

* des gros appareillages
* des I.V.G.
* des consultations externes
* forfait journalier de 20 F
* le ticket modérateur 20 %
* les prix de journée « aide sociale »
* l'hospitalisation à domicile
* SMUR
* divers

L'énumération des prestations ex­clues de la dotation globale est en fait un constat d'échec.

En effet, contrairement à l'attente de tous les intéressés, la facturation des prix de journées est maintenue pour les bénéficiaires de l'aide sociale, les payants à 100 % et les redevables du ticket modérateur.

Le législateur a été contraint de tenir compte de l'organisation de la protection sociale en France et n'a pas intégré l'aide sociale basée sur l'assistance et financée par les collectivités locales, dans la dotation globale.

Il est vrai que ces recettes ne concernent que 10 % du budget.

Cependant, le maintien de cette facturation particulière réduit à néant les espoirs d'économie que portait cette réforme.

La tutelle continuera de fixer des prix de journée malgré la dotation glo­bale.

La facturation individuelle sera maintenue pour recouvrer le ticket modérateur.

**Budget global**

**budget garrot**

***Le décret prévu par la loi hospitalière du 31 décembre 1970 pour 1972 est enfin publié. S'inspirant largement de l'expérience canadienne, la réforme du financement des hôpitaux qui devrait sonner le glas des prix de journée, est déjà largement cirtiquée et rejetée par tous les intéressés.***

**Analyse**

**Enfin, les effets pervers inhérents au système de facturation par prix de journée persisteront pour une part du budget.**

**Notons que le nombre de prix de journée seront limités au maximum** à **une dizaine. fini les 30 ou 40 prix de journée des CHR.**

**3) La dotation globale propre-ment dite, correspondra à la différence entre le total des dépenses et le total des recettes énumérées aux 1 et 2 ci-dessus.**

**Globalement, elle représentera les recettes mises à la charge des organismes sociaux, soit 75 à 85 % des dépenses.**

**RRol'.**

**La deuxième nouveauté, c'est le versement par une « caisse pivot » (sé­curité sociale) d'un douzième du mon­tant de la dotation globale sans qu'il y ait facturation de l'hôpital.**

**Avec cette méthode de règlement qui assure à l'hôpital 75 à 85 % des recettes sans tenir compte du nombre de journées réalisées, on peut espérer que les services ne vont plus subir des pressions pour garder les malades et faire, comme on dit, des journées.**

**Autre effet positif, la trésorerie des hôpitaux va s'améliorer, ce qui ne sera pas, bien sûr, . le cas de la sécurité sociale.**

**CHAMP ET DATE D'APPLICATION :**

**Le décret concerne uniquement les hôpitaux publics et privés partici­pant au service public hospitalier. Il exclut tous les établissements sociaux ou médico-sociaux du champs d'appli­cation.**

**Le budget global sera appliqué** à **partir du ter janvier 1984 dans les CHR et au ter janvier 1985 dans tous les autres établissements.**

**Enfm pour terminer, on peut résumer les principales critiques et ques­tions que pose cette réforme :**

1. **On espérait la suppression de la facturation par prix de journée, ce n'est pas le cas pour 7 à 12 % du budget.**
2. **La nouvelle gestion par « di­rection participative par objectif » (DPO) va alourdir sensiblement la charge de travail des services administratifs.**
3. **Le maintien du principe du**. **taux directeur pour la détermination des budgets est en contradiction avec la technique de la DPO qui nécessite des réajustements budgétaires.**
4. **L'introduction de la sécurité sociale dans la procédure budgétaire est dangereuse. Sa démarche est purement quantitative et sa tendance à contrôler et freiner les dépenses risque d'être préjudiciable au système hospitalier.**
5. **Le privé à but lucratif non concerné par cette réforme pourra continuer à bénéficier de la factura­tion par prix de journée et faire en toute quiétude du profit.**
6. **Le système de fixation des budgets par dotation globale risque de conduire directement au budget garrot c'est-à-dire : augmentation d'une année sur l'autre sur la base de l'inflation sans analyse des dépenses et des besoins réels.**

**C'est quand même triste qu'après tant de réflexions et d'expériences, le ministère sorte un décret qui est critiqué et rejeté par tous les intéressés.**

**Écoles de travailleurs sociaux**

**Les rêves d'un cadre pédagogique**

41111111%.

0

*(r*~

***/MIEN ENFANT AIAkrlV124.***

***vivo=***

~

***sO,u>rfRA Nt DU' Cdl.i Qa.S*** *rRimiroviS*

***« J'entends et j'oublie
  
je vois et je me souviens
  
je fais et je comprends. »***

***CONFUCIUS***

ette maxime pourrait encore s'ap-

pliquer à la formation des assis­tants sociaux ! Ceci dit, mes rêves ont deux directions :

Que pourraient être aujourd'hui les conditions d'un meilleur apprentis­sage ?

Quelle fdrmation dans un contex­te politique et socio économique en transformation ?

**LES PRÉALABLES NÉCESSAIRES A UN APPRENTISSAGE**

**« PROMOTIONNEL** »

Les assistants sociaux sont des professionnels qui concourent à l'action sociale

* pour aider les individus et les groupes à faire face aux carences et aux dysfonctionnements de cette société,
* en rechercher les causes et ten­dre à les prévenir,
* apporter une aide aux groupes et aux communautés afin de favoriser leur autonomie et, leur développement, en vue du meilleur service des personnes qui les composent,
* faciliter les relations entre les personnes, les groupes et les communau­tés d'une part et les rouages institution­nels, d'autre part,
* participer à l'élaboration de structures susceptibles de favoriser .l'é­quilibre, l'épanouissement, la promotion de chaque individu et de chaque groupe.\*

Dans cette perspective l'étudiant ou le groupe d'étudiants devrait pouvoir planifier son programme et l'expliciter dans un contrat d'apprentissage •qu'il réaliserait avec l'aide d'un comité consul­tatif.

J'entends par contrat une entente écrite qui intervient entre l'école et un étudiant ou un groupe d'étudiants.

Ainsi serait requise d'emblée la participation de l'étudiant à la défini-

tion des objectifs généraux d'apprentis­sage, des objectifs spécifiques traduits de façon opérationnelle en activités pouvant permettre d'atteindre les objec­tifs. Le contrat serait également porteur de la forme d'évaluation qui serait employée pour mesurer la réalisation des objectifs, du nombre de crédits (ou portions d'U.F. ou U.F.) que l'étudiant obtiendrait suite à l'exécution du contrat.

L'ensemble des décisions qui pour­raient affecter la progression de chaque étudiant dans sa démarche d'apprentis­sage serait gris en utilisant la grille men­tionnée dans le contrat. Les objectifs pourraient être ainsi qualifiés

* maintenus
* atteints
* en cours de réalisation avancée
* en début d'analyse
* non encore touchés
* non applicables dans le contexte

Ceci sous certaines conditions :

* si le diagnostic résulte bien du déroulement d'un processus partagé et continu entre les parties concernées,
* s'il découle d'une réflexion axée à la fois sur le chemin parcouru et sur les nouvelles orientations à prendre,
* si son caractère d'hypothèse et d'approximation est reconnu en temps opportun,
* s'il s'appuie sur des sources. d'information valides et identifiées,
* si les règles du jeu et les atten­tes des partenaires ont été clairement énoncées au préalable.

Il devient. alors facile de juger de part et d'autre si la progression est trop lente, si les difficultés sont occasionnel­les ou persistantes, personnelles ou par­tagées par un grand nombre d'étudiants. En outre, la réponse à ces questions peut entraîner des ajustements pédagogiques différents dans leur nature ou leur por­tée.

***Ecoles de Travailleurs sociaux***

ANALYSES ET PROSPECTIVE

Ceci peut donc se réfléchir dans le cadre d'un apprentissage « spécifique » d'assistant social mais plus largement, ne pourrait-on s'interroger sur les points de convergence de quelques professions actuellement tenantes de l'action sociale en France ?

Les professions d'animateur, assis­tant social, conseillère en• économie so­ciale et familiale, éducateur spécialisé :

* recherchent toutes le mieux être des individus et des groupes, et à renforcer les capacités de développément de leur autonomie ;
* elles ont en commun une mé­thodologie d'intervention avec des pha­ses identiques, des techniques d'éduca­tion, d'aide, d'animation étroitement imbriquées
* elles font appel aux mêmes sciences, humaines et sociales ;
* elles prennent toutes en compte l'implication personnelle dans la pratique professionnelle et enfin — elles dévelop­pent leurs actions dans le champ social.

Rappelons qu'en janvier 1974, le Secrétariat d'état à l'action sociale pro­cédait à une étude dont je ne sais si elle a été actualisée.

De l'analyse des tableaux à deux variables :

professions / nivéaux d'intervention,

profession / nature de l'intervention (palliative, curative, préventive, promo­tionnelle),

profession / utilisation des sciences humaines,

profession / genre d'intervention (infor­mation, orientation, conseil, aide, édu­cation, etc...),

profession / types d'action sociale (édu­cation-animation, aide, administration), profession / processus (initiative du con­tact, exposé des faits, étude de symptô­mes, hypothèse, synthèse, action, rééva­luation),

* en fonction du groupe,
* en fonction de la personne,
* en fonction des périodes de la vie.

on peut tirer une photographie de la division du travail entre les travail­leurs sociaux et soutenir qu'il y a profes­sion sociale à chaque fois que le lieu de l'intervention se situe dans le champ social, étant entendu que l'intervention est définie par un processus constant dans la relation avec la personne, le groupe ou la collectivité ; à chaque fois également que le processus d'interven­tion est effectué dans sa totalité et placé sous la responsabilité personnelle ou collégiale des intervenants qui ont tous la responsabilité du diagnostic.

On détermine ainsi divers constats :

1. A partir d'une souche-mère les professions se sont multipliées, fraction­nées, particularisées en s'orientant vers un mode d'action ou en ne s'intéressant qu'à certaines catégories de personnes.

Maintenant l'acte spécifique est de plus en plus abandonné au profit d'une action globale ;

1. Aucune de ces professions n'a accès au niveau conception globale de la politique sociale ou de la planification. Jusqu'ici en France l'exécution de l'ac­tion sociale est séparée de la conception politique et de la recherche (même si une évolution s'amorce) ;
2. Certaines professions (l'étude comprend encore d'autres catégories professionnelles) interviennent à titre complémentaire dans le processus d'in­tervention sans avoir la responsabilité ni la totalité de l'acte social.

De là *à* rêver d'une formation répondant à l'unité profonde qui se dégage de ces professions, tout en res­pectant la richesse et la diversité des actions entreprises ?

R.O.M.

\*définition des fonctions des assistants sociaux donnée par Mlle Baur-Halbwachs, présidente *de* l'ANAS.

**OFFENSIVE**

**CONTRE LE BABY-SITTING**

A Lyon, le « babytel » accueille pour 120 F la nuit (repas et personnel spécialisé compris), les nourrissons et les jeunes enfants des couples qui ont besoin de liberté pour un soir.

Cet hôtel encore exceptionnel, n'a pas reçu « l'agrément » de la DDASS locale.

Cette administration y voit un encou­ragement à la démission des parents à l'égard de leurs responsabilités.

**EVOLUTION DES PLACEMENTS**

**DE JEUNES MINEURS** ENTRE 1971 et 1981 — source INSERM —

Prononcés suite à un jugement d'un

tribunal pour enfants :

1971 6.150

1981 5 161

soit moins 12,7 %.

Effectués par les DDASS (Services

Aide sociale à l'enfance) :

1971 14 143

1981 10 235

it moins 27 %.

**FLASH... SUR AMSTERDAM**

Le flash, entendez par là le bref instant d'intense plaisir provoqué par l'injection d'héroïne, revient très cher ! Surtout lorsqu'il s'agit de combler un manque, quelques fois, plusieurs fois par jour.

Vous avez alors, une solution parmi d'autres du même style : dévaliser les passants:

Cette pratique, devenue on ne peut plus courante dans certains quartiers d'Am­sterdam inquiète la municipalité. Actuelle­ment, elle étudie l'idée de distribuer gratui­tement de l'héroïne, avec l'accord des chefs de police d'Amsterdam et de La Haye.

Ce cadeau quotidien ne serait toute­fois envisagé que pour une population d'en­viron 1 200 toxicomanes dits « criminalisa-bles ».

Une majorité de députés soutient l'initiative, mais pour l'instant le ministère de la Santé serait défavorable.

Affaire à suivre, quand on songe, en­tre autres, aux problèmes de trafic que cet­te « solution » ferait surgir.

Source :*Le Monde* 29/30.10.83

***FAITES CIRCULER PEPS AUTOUR DE VOUS.***

**~TAS *QUA***

***MANGER LA MOITIE QUI***

*r:~****Ul i***

**~~ EsIEW! MA** cCE—

**Infos vrac**

~~B~~uuuiutIII

**UN POINT DE PLUS...**

**SUR LA DECENTRALISATION...**

**EN MATIERE D'ACTION SOCIALE**

Après la promulgation de la loi du 22 juillet 1983 sur les transfert des compé­tences (décentralisation) et consécutivement, à la lettre du Ministère des affaires sociales adressée le ler août 1983 au directeur des services extérieurs, voici résumées les grandes lignes du texte de loi.

Des compétences bien séparées pour l'état et les collectivités locales (région —Département — Commune). Tout transfert dé compétence assure au bénéficiaire la pleine responsabilité des nouvelles attribu­tions. Toutefois l'état garde son pouvoir de réglementation générale.

Exe mple : fixation par décret du montant minimum, des conditions d'âge, d'invalidité ou de ressources pour pouvoir bénéficier des prestations.

Cependant, les montants des presta­tions peuvent être plus favorables en fonction des choix des conseils généraux.

Ce nouveau fonctionnement impliquant un transfert de ressources... dans un premier temps, celles-ci seront trouvées par l'intermé­diaire d'une dotation globale spéciale de dé­centralisation, puisqu'il s'agira de procéder à un transfert d'impôts et à une refonte de la fiscalité locale.

*Calendrier :*

Les transferts en matière d'action so­ciale et de santé devront être achevés courant 1986 (art.7, loi du 7/1/83).

Dans l'état actuel des choses, les transferts de compétence en matière de santé et d'action sociale s'effectuent dès le ler jan­vier 1984.

C'est donc le conseil général de chaque département qui sera maître d'oeuvre à cette date des prestations et des politiques. Le budget 1984 doit donc tenir compte de cette situation.

Le transfert des services correspondants doit évidemment suivre. Il sera normalement réalisé dans un délai de deux ans à compter de la publication de la loi relative aux garan­ties statutaires des fonctionnaires de l'état et des collectivités locales (titres II et III en débat actuellement au parlement).

Dans l'attente, les conventions passées entre le conseil général, le commissaire de la république et la DDASS sont prorogées.

Néanmoins, le transfert effectif des services pourrait avoir lieu vers la fin 1985.

Au printemps 1984, une loi complé­mentaire modifiera l'ensemble de la législa­tion (code de la famille et de l'aide sociale, code de la santé... etc..) afm de l'adapter aux particularités de la décentralisation.

*7Yansfert de compétence :*

Relèvent du département :

* l'ensemble des prestations d'aide médicale,
* l'aide sociale aux personnes âgées, en établissement et à domicile,

**IDÉES SUR LES IMMIGRES ET CHIFFRES OFFICIELS**

**Qui sont-ils ?**

1911 les immigrés représentent 3 % de la po­pulation totale de la France

1931 6.6 %

1945 création de l'office national d'immig­ration.

1960 arrivée massive de Maghrébins et de Portugais

1974 ils représentent 8 % soit 4.223.928 dont 628.258 originaires de la C.E.E. Décembre 1982. 4.459.068 — familles com­prises.

L'augmentation serait donc de 235.140 per­sonnes.

Cependant ce chiffre correspond à une nouvelle formule de comptabilisation, prenant en compte le recensement des jeunes en âge scolaire. Auparavant ceux-ci étaient comptabilisés d'après l'immigration fami-

* l'allocation différentielle et l'allo­cation compensatoire aux handicapés. Relèvent de l'état :

Celui-ci remboursera les frais de fonction­nements des prestations suivantes :

* les cotisations d'assurance-maladie des adultes handicapés,
* les cotisations d'assurance person­nelle,
* l'allocation aux familles dont le soutien est sous les drapeaux,
* l'allocation simple aux personnes âgées,
* les frais afférents à l'I.V.G.,
* les frais d'hébergement d'entretien et de formation professionnelle des handica­pés,
* les frais de fonctionnement des C.A.T.,
* les dépenses d'aide sociale en faveur des « sans domicile de secours »,
* les mesures d'aide sociale en matiè­re de logement, d'hébergement et de réadapta­tion.

*Services restant du sein de la gestion État :*

* contrôle administratif et techniques des règles d'hygiène,
* la santé scolaire qui pour l'instant reste un service état avec éventuellement un transfert total à l'éducation nationale,
* les frais de. placement des alcooli­ques, et la lutte contre la toxicomanie,
* l'hygiène mentale (financement état/Sécurité sociale),
* la tutelle et le contrôle des établis­sements pris en charge totalement par l'état (exemple C.A.T.) ou par la Sécurité sociale

(hôpitaux, etc.). **L.C.**

Hale, sur des critères en fait moins précis, que la population effectivement scolarisée. Soit 141 000 enfants de moins de 16 ans qui n'étaient pas recensés.

De plus, il faut inclure à cette « aux mentation » également les 120 000 étrangers dont la situation a été régularisée en 1981 et 1982.

En conclusion, la progression depuis le 31 décembre 1980 serait environ de 30 000 personnes.

Globalement, avec une proportion de 6,6 % d'étrangers en 1931 (compte tenu des erreurs statistiques de l'époque, comparée à l'évaluation actuelle de 8 %, il est facile de reconnaître que l'importance de la popula­tion immigrée est relativement stable\*, n'en déplaise à ceux qui entretiennent les média avec le problème posé par le fameux seuil de tolérance !!!

**L.C.**

**REVUE DES REVUES...**

**Collection Éducation et Société — N° 3 Formation — Insertion sociale— Création d'activités.**

Ce numéro spécial pose d'une fa­çon tout à fait intéressante, le problème d'actualité, de l'articulation entre inser­tion sociale, formation professionnelle, emploi et création d'activités pour des jeunes en situation d'échec scolaire et démunis *de* toute qualification. La liaison entre le travail social et la sphère écono­mique implique une recherche dans l'or­ganisation de la prise en charge de ces populations et nécessite l'utilisation de nouveaux outils. Cet ouvrage regroupe réflexions et analyses sur cette dynami­que, et présente des expériences origi­nales, de créations d'entreprises dans le secteur de l'économie sociale, nouveau lieu de production, d'emploi et de for­mation en direction des jeunes. Des res­ponsables- de l'administration et d'orga­nisations syndicales donnent également leur mode d'appréhension du problème. Enfin, il s'agit là, d'un document de travail et de réflexion pour l'action, et d'une forme dè réponse à la question de savoir qui crée, quelles entreprises, pour qui, pourquoi et comment. Une riche bibliographie complète ce dossier.

**LABATSUZAN Christian**

*Le volume- 168 pages 42F*

EDILIG, Service édition de la ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanen­te. — 3, rue Récamier 75341 Paris Cédex 07 — Tél. 544.38.71.

**NOTRE RUBRIQUE**

**PETITES ANNONCES** est **gratuite** pour les demandes d'emplois, de stages, les contacts professionnels, les échanges sur des travaux théoriques et expériences pratiques, les initiatives mi­litantes.

Frayante : offres d'emplois, de forma­tions, de stages, etc...

**Tarif** exceptionnel : 6 Francs la ligne, (38 signes - lettres ou espaces). TTC. Pour toute insertion publicitaire particulière, nous consulter.

Exemple de tarif : le sixième de page

(6 x 13 cm) 120 F TTC
  
*Date limite d'envoi :* un mois avant parution.

Règlement et texte à P.E.P.S. — 1, rue Keller 75011 Paris.

*Annonces gratuites* acceptées sur répon­deur-enregistreur au 16.(1).850.08.14.

**Nous vous rappelons que P.E.P.S. est édité par l'association Paroles et Pratiques Sociales** créée pour favoriser l'échange et le débat entre tous les tra­vailleurs sociaux. Il s'agit d'un lieu d'analyses et de propositions dans la perspective d'une pratique profession­nelle cohérente entre les différents secteurs du champs social. Son activi­té consiste à mettre en relation les travailleurs sociaux, à leur offrir des lieux de réflexions et à diffuser le plus largement possible le produit de leurs analyses.

Adhésion à l'association :

* 50 F Professionnel
* 30 F Étudiant
    
  — 100 F Soutien.

IIIII1II111111111111111111111111111 \_Illlllllllllllllllllllllllllilllll~. Illlllllllllllllllllllllllllllllllll

**FAITES CIRCULER PEPS AUTOUR DE VOUS.**

***LIVRES***

***« Visiblement, je vous aime »****de Claude SIGALA*

*Plus de 10 000 exemplaires vendus en
  
auto-édition 1*

*Pour comprendre le CORAL.*

Commander directement au :

CORAL

30470 ÉMARGUES

50 F — frais de port compris.

\*\*\*

*disponible également*

*le Livre Collectif du Réseau
  
C.R.A. — Collectif Réseau Alternative*

***« Hé... Mouvances »***

300 pages — Grand format

nombreuses photos.

100 F — frais de port compris.

Les deux livres : 150 F
  
*Chèques à l'ordre du CORAL.*

\*\*\*

* ZÈUNION4F7►LBA Is écono+nio c~

11;1v-,01t'ui~ ,ic,ii'uts d'en.

ripri, os.

*1\_*c: *I % decembre cie I (0Ia .10 a:1.1x 00*

organis6e par

*rciaticn Paroles et Pratique,*

*s*

*yneiales*

*1 .nie Keller•7s01-1Paris'*

***STAGES***

Élèves lère année Ass. Social(e).
  
Cherchent stages non spécialisés
  
(Foyers maternels, Insertion jeunes...)
  
*Guidance A.S. indispensable.*1er trimestre 1984. Tél. 363.14.31.

***OFFRES D'EMPLOIS***

Ville de Soisy-sous-Montmorency
  
95230
  
recrute
  
selon conditions statutaires :
  
une Assistante sociale **D.E.***— Polyvalence de secteur* —
  
Poste à pourvoir très rapidement.
  
Adresser d'urgence candidature
  
avec Curriculum vitae et photo à
  
Monsieur Le Maire
  
de Soisy-sous-Montmorency
  
Tél. 989.08.51.

•

**Petites annonces**

**Petites ~**

**annonces**

**Ça m'énerve**

**MONNAYONS... *Abonnez-poils !!!***

**A(U) B.A.S.\* L'EXTREME DROITE**

D(r)eux plus D(r)eux F(r)ont... National ! (j'ai pas pu résister à cette série de mauvais jeux de mots). Toujours est-il que la droite raciste investit le social dans cette ville en la personne de Madame Vabois, soixante-trois ans, phar­macienne et biologiste, épouse d'un gy­nécologue (voilà pour la respectabilité).

Ce poste d'adjoint à l'action sociale attribué à un représentant d'une organi­sation qui souhaite appliquer ouverte­ment une politique anti-immigré a le « mérite » de la franchise et reflète bien ce qu'on entend chez certains « usagers français » du service social : « Faut s'appeler Ben Couscous pour avoir droit à une aide ».

La lutte pour l'attribution des secours-miettes entre prolétaires français et immigrés va enfin tourner à l'avantage des autochtones.

Après produire et acheter Français, à Dreux la B.A.S. va pouvoir secourir Français !

Ça devient de plus en plus difficile de trouver des foyers maternels, d'abord parce qu'ils commencent à ne plus ad­mettre que les femmes résidant dans le département, ensuite quand la personne est Française des DOM-TOM (ne parlons pas des immigrées), c'est franchement la galère.

Plusieurs centres ont instauré un quota à respecter entre « blanches et noires », d'autres demandent franche­ment si la personne est née en métro­pole...

La difficulté qu'ont les femmes étrangères et antillaises pour trouver un logement après le foyer fait que pour ne pas congestionner l'institution, celle-ci en arrive à pratiquer une politique de discrimination.

Vrai problème... mais fausse solu­tion !

**JIM TONIC ACID**

\*B.A.S.: bureau d'aide sociale.

-011111-41110-411111.---41110"1.1.-

**J'AI REVE...**

C'est un pays imaginaire, une sorte d'enfer carcéral d'où l'on ne sort jamais, où l'on ressasse son ennui et sa solitude à travers les quatre murs d'une pièce sans barreau. Les détenus sont là sans qu'on sache très bien pourquoi : ils n'ont fait l'objet d'aucune condamna­tion, n'ont comparu devant aucun juge, aucun tribunal. Ils sont là simplement, presque par hasard. La fatalité en quel­que sorte. Les moyens de cette prison idéale sont les plus modernes qui soient. Il est loin le temps des gardiens inhu­mains, des mitards, des Q.H.S. Elle est révolue l'époque des barbelés, des mira­dors, d'une administration pénitentiaire lourde, inefficace, désespérante. Ici, on a construit simplement un bâtiment de 15 étages, on y a adjoint un ascenseur du modèle le plus étroit et le plus brin­quebalant qu'on ait pu imaginer, et on a isolé au 12ème, des personnes handica­pées dans leur fauteuil roulant dont on a vérifié au préalable qu'elles étaient bien incapables et de descendre les escaliers, et de se glisser dans la machine infernale. Voilà 5; 8, 10 ans qu'elles sont cloîtrées là-haut ! On ne s'est pas éton­né si un beau jour, l'une d'entre elles a craqué et s'est jetée par une fenêtre pour élargir un horizon bouché.

Ce pays imaginaire, vous le con­naissez peut-être, ça s'appelle une tour

et c'est dans une cité. **A.S.**

**DE MULTIPLES FAÇONS
  
DE PEPS'ER...**

~ elon vos humeurs et disponibili­tés...

Vous lisez P.E.P.S., vous l'achetez, vous écrivez..., vous devenez correspondant local !!!

Nous avons besoin de relais locaux, P.E.P.S. doit s'affirmer concrètement et partout comme la revue de tous les tra­vailleurs sociaux. Participez, contactez-nous.

Nous définirons ensemble, selon vos choix et votre imagination, comment organiser votre rôle de correspondant local.

**P**E.P.S. a été financé, certains s'en souviennent, uniquement à partir de vos fonds de portefeuilles. En effet seuls vos abonnements anticipés et votre confiance nous ont permis de publier *votre revue.* Aujourd'hui et en­core, notre stabilité financière dépend du soutien des lecteurs et de leurs abon­nements. C'est pour l'instant notre seule ressource financière ; c'est ainsi que vous contribuerez à *améliorer la qualité* de la revue, et *à augmenter sa diffusion :* deux exigences directement issues de notre projet.